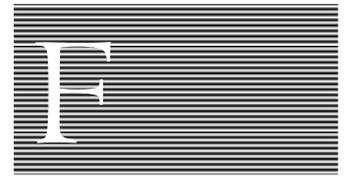




NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale



Distr : GENERAL
ECA/SRO-CA/NRP/BUS/14
Novembre 2014
Original : français

RAPPORT SUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
INTRODUCTION.....	1
1. SITUATION RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNELLE DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE	4
1.1. Dispositifs réglementaires et institutionnels d’amélioration du climat des affaires au niveau national.....	4
1.2. Dispositifs réglementaires et institutionnels d’amélioration du climat des affaires au niveau sous-régional	11
1.3. Méthodologie des indices de certaines institutions internationales.....	15
2. ÉTAT DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE.....	20
2.1. <i>Le climat des affaires en Angola</i>	20
2.2. <i>Le climat des affaires au Burundi</i>	22
2.3. <i>Le climat des affaires au Cameroun</i>	24
2.4. <i>Le climat des affaires en Centrafrique</i>	26
2.5. <i>Le climat des affaires au Congo</i>	27
2.6. <i>Le climat des affaires au Gabon</i>	28
2.7. <i>Le climat des affaires en Guinée Équatoriale</i>	30
2.8. <i>Le climat des affaires en République Démocratique du Congo</i>	31
2.9. <i>Le climat des affaires à Sao Tomé-et-Principe</i>	33
2.10. <i>Le climat des affaires au Tchad</i>	34
2.11. Aspects communs et différences entre les pays.....	35
2.12. Facteurs majeurs affectant le climat des affaires en Afrique Centrale	39
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	42
3.1. Recommandations générales	42
3.2. Recommandations spécifiques	44
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	46
TABLE DES MATIÈRES	48

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Facilité à faire des affaires en Afrique Centrale : classement <i>Doing Business</i> 2014.....	36
Graphique 2 : Comparaisons des pays d’Afrique Centrale en matière de complexité et coût des procédures réglementaires (classement <i>Doing Business</i> , 2014)	37
Graphique 3 : Comparaisons des pays d’Afrique Centrale en matière de solidité des institutions juridiques (classement <i>Doing Business</i> , 2014).....	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux obstacles au développement des affaires en Afrique Centrale.	40
---	----

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACFPE	Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi
ADPME	Agence de développement de la PME
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
AFEC	Association des femmes commerçantes
ANAEC	Association nationale des entrepreneurs et artisans de Centrafrique
ANAPI	Agence nationale pour la promotion de l'investissement
ANAR	Agence nationale de l'artisanat
ANEAC	Association nationale des entrepreneurs et artisans centrafricains
ANIE	Agence Nationale des Investissements et des Exportations
ANIP	Agence nationale de l'investissement privé
APEX	Agence de promotion des exportations
API	Agence de Promotion des Investissements
APIP	Agence de promotion des investissements privés
ASS	Afrique subsaharienne
ASSOF	Association des femmes entrepreneures
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BMI	Business Monitor Index
BMO	Business Monitor Online
BSTP	Bourse de sous-traitance et de partenariat
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CARPA	Conseil d'appui à la réalisation de contrats de partenariat
CBF	Cameroon Business Forum
CCIA	Chambre de commerce et d'industrie
CCIAMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CCIB	Chambre de commerce et d'industrie du Burundi
CCIMA	Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat
CCIMA	Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CDS	Commission pour la Défense et la Sécurité
CEA/BSR-AC	Commission Économique pour l'Afrique/Bureau sous-régional-Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale indépendante
CER	Communautés économiques régionales
CFCE	Centres de formalités de création des entreprises
CFCI	Chambre fédérale de commerce et d'investissement
CFE	Centre de formalités administratives des entreprises
CFE	Centre des formalités des entreprises
CGA	Centres de gestion agréés
CNPT	Conseil national du patronat tchadien
CNT	Conseil National de Transition
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale

COPEMECO	Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo
CPC	Cadre permanent de concertation État/secteur privé
CPCAI	Comité de pilotage du climat des affaires et de l'investissement
CPG	Confédération patronale gabonaise
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRESMAC	Centre Régional de Sécurité Maritime d'Afrique Centrale
EASF	Force en attente de l'Afrique de l'Est
ECAM	Entreprises du Cameroun
ESF	Force en attente de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
FAA	Force Africaine en Attente
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FEM	Forum Économique Mondial
FENAPEC	Fédération nationale des artisans et des petites et moyennes entreprises
FMEA	Fédération des femmes entrepreneurs
FMI	Fonds Monétaire International
FNPC	Fédération nationale du patronat centrafricain
FODEP	Forum de dialogue entre l'État et le secteur privé
FOMAC	Force en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
GICA	Groupement interprofessionnel centrafricain
GICAM	Groupement inter-patronal du Cameroun
GUCE	Guichet unique des opérations du commerce extérieur
ICRG	International Country Risk Guide
IDE	Investissements Directs Étrangers
IMD	Institute for Management Development
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
MARAC	Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale
MECAM	Mouvement des entrepreneurs camerounais
MINPMEESA	Ministère des PME, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
MR	Mécanismes régionaux
NARC	Capacité régionale d'Afrique du Nord
OCA-CEMAC	Observatoire du climat des affaires en zone CEMAC
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONAMO	Office national de la main-d'œuvre
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONIFP	Office national interprofessionnel de la formation professionnelle
ONU	Organisation des Nations Unies
PDCT-AC	Programme Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PED	Pays en développement
PER	Programme Économique Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé

PRFA	Projet régional de facilitation des Affaires
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REPAC	Réseau des Parlementaires de l’Afrique Central
SADC	Communauté de développement d’Afrique australe
STP	São Tomé-et-Principe
TI	Transparency International
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UNICONGO	Union interprofessionnelle du Congo
UNIGABON	Union interprofessionnelle du Gabon
UNPC	Union nationale du patronat centrafricain
UNPC	Union nationale du patronat centrafricain
UOEC	Union des opérateurs économiques du Congo
USD	United States Dollar
WEF	World Economic Forum

INTRODUCTION

L'insertion des pays d'Afrique Centrale dans l'économie mondiale requiert de leur part une compétitivité et un dynamisme du secteur privé. Or, l'une des composantes de la compétitivité est l'amélioration de l'environnement des affaires qui favorise entre autres la création des entreprises, l'attractivité des investissements directs étrangers, tout en renforçant le transfert de technologie. Cette amélioration dynamise le secteur privé, moteur de croissance dans les économies modernes par la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois. Il existe ainsi un lien entre l'importance du secteur privé et la qualité du climat des affaires dans une économie. En effet, un secteur privé bien encadré avec la prédominance des activités formelles favorise l'amélioration du climat des affaires.

Le « climat des affaires » fait ainsi référence à l'environnement institutionnel du « business » dans un pays donné. La perception du climat des affaires par l'investisseur conditionne ses décisions d'investir ou pas. Sur le plan opérationnel, le climat des affaires se conçoit comme l'environnement politique, économique, institutionnel et comportemental, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux investissements. Il englobe les coûts et risques afférents à une transaction donnée ainsi que les forces concurrentielles en jeu au sein de l'économie. Il s'agit des facteurs localisables qui créent un cadre favorable et qui incitent les firmes à investir, à créer les emplois et à croître. De manière générale, l'implémentation des réformes gouvernementales au niveau régional et national, le développement des infrastructures physiques sont traités comme des prérequis pour le renforcement du climat des affaires. En outre, une économie bénéficie d'un bon climat des affaires lorsqu'elle est stable, ouverte économiquement et politiquement ; elle doit également faire preuve d'un système de régulation efficient, transparent et effectif, avec une disponibilité des infrastructures facilitant le déroulement des activités économiques. Ainsi, le climat des affaires recouvre trois dimensions :

- *une dimension macroéconomique*, qui est liée à la stabilité du cadre macroéconomique avec une capacité de résilience aux chocs endogènes et exogènes ;
- *une dimension institutionnelle et de gouvernance*, qui est liée à l'existence des lois et réglementation qui favorisent la protection des droits de propriété indispensable pour l'émergence et le développement d'un secteur privé dynamique ;
- *une dimension infrastructurelle*, qui inclut l'accès aux infrastructures physiques (eau, énergie, routes, etc.), financières et technologiques.

En effet, les pays qui affichent un bon niveau de ces indicateurs sont toujours bien classés par les institutions spécialisées en matière de climat des affaires. De ce fait, ils sont considérés comme les plus attractifs en termes d'investissement directs étrangers (IDE), mais offrent également un cadre propice au développement de l'entrepreneuriat local.

La relation entre l'importance du secteur privé et la qualité du climat des affaires est assez paradoxale dans le contexte des économies de l'Afrique centrale. En effet, l'importance du secteur privé contraste avec les difficultés de mesure et le mauvais classement des pays en matière de climat des affaires. Le paradoxe relevé s'explique par le caractère hautement

informel du secteur privé, avec la prédominance du sous-emploi, d'où la nécessité de mettre sur pied des mesures incitatives qui pousseraient les entreprises du secteur privé à se déclarer.

Si les institutions spécialisées dans la mesure et l'évaluation du climat des affaires sont nombreuses dans le monde¹, il convient de noter leur rareté en Afrique en général et leur quasi-absence en Afrique centrale. Toutefois, on peut relever à titre d'exemple, l'indice du climat des affaires d'Afrique de l'Est (East-African Business Climate Index-BCI) qui a été lancé en 2005 et l'indice Mo-Ibrahim. En Afrique Centrale, aucune institution ne se préoccupe de manière spécifique du climat des affaires. Un projet de mise en place d'un Observatoire du climat des affaires est en gestation dans le cadre des pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Un atelier de validation du rapport de l'étude sur la mise en place de cet Observatoire s'est tenu du 12 au 14 Août 2013 à Yaoundé. Un deuxième projet, dénommé Projet Régional de Facilitation des Affaires (PRFA) dans la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) est également en gestation, avec l'appui de l'Union Européenne (UE) et du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

La CEEAC est la communauté économique régionale (CER) choisie par l'Union africaine (UA) comme un des pôles pour l'intégration du continent. Second bassin forestier mondial, elle est une zone essentiellement caractérisée par un sous-sol riche en matières premières (notamment en pétrole), sources de conflits internes et transfrontaliers dans certains pays membres. Les économies de la sous-région sont des économies de rente. Ainsi par exemple, pour trois pays (Congo, Guinée équatoriale et Gabon), les activités économiques autour des rentes concentrent presque la moitié du PIB, contre 11% en moyenne dans les pays d'Afrique subsaharienne (ASS). Sao Tomé-et-Principe (3%), le Cameroun (9%) et la RCA (7%) s'écartent de la distribution, alors que le Burundi (11%) est au niveau de la moyenne d'Afrique Sub-saharienne (BAD(a), 2012).

L'une des conséquences de cette forte dotation en matières premières est l'intérêt et la compétition suscités par ces États auprès des investisseurs étrangers pour l'accès à ces ressources, notamment les anciennes métropoles et les pays industrialisés, mais également les pays émergents, qui marquent une présence de plus en plus importante.

La décision de s'implanter dans un pays est conditionnée par un ensemble de facteurs. On peut distinguer les facteurs économiques, tels que la taille du marché du pays d'accueil, la disponibilité des facteurs de production, les distances et les coûts de transport, le taux d'ouverture, les incitations fiscales, les barrières douanières, les infrastructures ; et les facteurs non-économiques tels que l'instabilité politique (Mateev, 2009 ; Fedderke et Romm, 2006). En Afrique Centrale, les principaux facteurs ayant attiré les IDE ces dernières décennies sont les ressources naturelles. En effet, les pays producteurs et exportateurs de pétrole ont plus bénéficié d'entrées d'IDE. À titre d'illustration, le Congo a attiré plus de 3 milliards de dollars d'IDE en 2013. La Guinée Équatoriale, le Gabon et le Cameroun viennent respectivement avec 2,01 ; 1,91 et 0,65 milliards de dollars. Le République Démocratique du Congo (RDC) se caractérise par une importante production de cuivre et de diamant. La très bonne tenue des prix des matières premières depuis 2011 et la relative stabilité politique ont contribué au retour en activités des sociétés minières dans ce pays, qui a attiré 3,31 milliards de dollars d'IDE. Il en est de même en République Centrafricaine (RCA). Longtemps restée à la traîne en termes d'IDE (leur niveau n'a jamais excédé le niveau de 0,11 milliards de dollars), la RCA s'en sort en 2013 avec 2,09 milliards de dollars supplantant la Guinée Équatoriale, le

¹ Voir le paragraphe 1.3 *infra*.

Gabon et le Cameroun. Avec un taux d'inflation très faible (1,3% en 2012) et l'augmentation de la production de diamants malgré un contexte d'instabilité politique, la RCA a enregistré un boom en termes d'IDE. En effet, on est passé de 0,71 milliard de dollars en 2012 à 2,09 milliards de dollars en 2013 (CNUCED, 2014).

En effet, selon le classement « Doing Business 2014 » de la Banque mondiale, les pays d'Afrique centrale sont classés parmi les pays qui malgré les efforts (voir *infra*) n'enregistrent pas une sensible amélioration. Sur les 189 pays retenus, le pays de la CEEAC le mieux classé est le Burundi, qui occupe le 140^{ème} rang. Les deux derniers pays à savoir la RCA (188^{ème}) et le Tchad (189^{ème}) sont de la CEEAC. Pourtant les performances du Rwanda, du Botswana et de l'Ile Maurice montrent que la mise en œuvre des mesures relatives aux réformes réglementaires en matière de création d'entreprises, de collecte des taxes, de minimisation des coûts de transaction garantissant les droits de propriété et de résolution des différends, entre autres, améliorent le climat des affaires de manière significative et booste la croissance économique. Le classement « Doing Business² 2015 » pour sa part montre une amélioration globale de la situation, le Gabon affichant la première performance en Afrique centrale, en occupant le 144^{ème} rang mondial, avec 19 places de gagnés. Il est suivi du Burundi (152^{ème}) qui perd 12 places, et de Sao Tomé-et-Principe (153^{ème}) qui gagne 16 places. Le Tchad et la RCA qui occupent les deux dernières places dans le dernier classement connaissent également une amélioration, avec des rangs respectifs de 185^{ème} et 187^{ème}.

La présente étude se situe dans le cadre global de la nouvelle orientation de la CEA qui ambitionne l'atteinte au plan continental d'une croissance robuste et durable à travers la transformation structurelle des économies qui dépendent encore largement des activités extractives. La transition progressive vers des économies basées sur la création de valeur ajoutée grâce à l'industrialisation au sein de l'agriculture et des secteurs manufacturiers implique la création d'un environnement des affaires favorables aux investissements nationaux ou étrangers. Elle a pour objectif général d'analyser l'environnement des affaires en Afrique centrale, afin de proposer des mesures concrètes pour son amélioration. Plus spécifiquement, elle vise à : (i) analyser l'environnement général des affaires dans les États de Afrique centrale ; (ii) identifier les difficultés auxquelles sont confrontés les opérateurs privés dans leurs activités ; (iii) identifier les politiques et programmes existants en matière de facilitation des activités des opérateurs privés et d'analyser leur impact ainsi que les difficultés de leur mise en œuvre ; (iv) comparer les normes internationales/indicateurs aux normes sous régionales et nationales et (v) proposer des stratégies et actions à mettre en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires en Afrique centrale.

Le rapport de l'étude est organisé en trois parties : (i) la première partie analyse les normes et les indicateurs dans le domaine du climat des affaires en Afrique centrale. Elle procède en une analyse de ces normes et indicateurs au niveau des États membres ainsi qu'au niveau sous-régional ; elle présente également les méthodologies et indicateurs de certaines institutions internationales spécialisées dans le domaine du climat des affaires. (ii) la seconde partie présente l'état du climat des affaires en Afrique centrale. Elle décline en trois points la fragilité de l'environnement des affaires dans la CEEAC, les aspects communs et les différences entre les pays membres, et les facteurs majeurs affectant le climat des affaires dans cette sous-région ; (iii) la troisième partie conclut le rapport par quelques recommandations de politique économique, qui sont à la fois d'ordre générales et spécifiques.

² Les classements Doing Business 2014 et 2015 sont établis sur la base d'une nouvelle méthodologie, disponible sur <http://www.doingbusiness.org/methodology>.

1. SITUATION RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNELLE DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE

L'analyse des normes et des indicateurs se fera en trois étapes. La première étape présente une analyse des indicateurs sur le plan national. La seconde prolonge l'analyse au niveau sous-régional. La troisième présente succinctement les approches méthodologiques des indices élaborés par certaines institutions spécialisées dans le domaine du climat des affaires.

1.1. Dispositifs réglementaires et institutionnels d'amélioration du climat des affaires au niveau national

Ce point fait l'état du dispositif en termes d'amélioration du climat des affaires mis en œuvre par chaque État membre de la CEEAC.

1.1.1. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en Angola

Dans la mise en place des cadres institutionnels appelés à appuyer l'investissement, face à la très grande faiblesse du secteur des entreprises locales, l'État a privilégié le recours à l'IDE pour exploiter les richesses nationales et assurer la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales. Au cours des dernières années, l'État s'est toutefois engagé dans une politique de renforcement du secteur privé national, en particulier des micros, petites et moyennes entreprises. Les années 2011 et surtout 2012 semblent avoir marqué un tournant important. En effet, un ensemble de lois a été promulgué, et des structures d'appui à l'investissement et à l'entreprise domestiques ainsi que l'encadrement de l'investissement (domestique ou étranger) d'un montant supérieur ou égal à un million de dollars EU ont été mises en place ou révisées. En septembre 2011, une loi spécifique a été adoptée pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

Les principales institutions de promotion du climat des affaires en Angola sont :

- l'*Institut de promotion de l'entreprise*, créé pour promouvoir l'entrepreneuriat et appuyer le développement des grandes et moyennes entreprises ;
- l'*Institut national de soutien aux petites et moyennes entreprises*, dont les quatre missions sont destinées aux MPME : (i) promouvoir leur développement ; (ii) administrer les fonds publics et autres ressources ; (iii) apporter l'appui technique et le conseil nécessaires ; (iv) contribuer à la modernisation ;
- l'*Agence Nationale de l'Investissement Privé (ANIP)*, créée en 2003, avec pour principales missions : (i) appuyer et encadrer l'investissement privé ; (ii) promouvoir l'économie angolaise auprès des investisseurs étrangers ; (iii) accompagner et superviser les gros investissements privés dans le pays ;
- le *Guichet Unique*, mis en place en décembre 2003, avec pour objectif de simplifier les procédures de création d'entreprises ;
- le *Guichet unique de l'entrepreneur*, distinct du guichet unique actuel est en train d'être mis en place dans les différentes provinces. Il a pour objectif de faciliter la création des micro-entreprises.

Ces institutions sont accompagnées des structures d'intermédiation et de dialogue public-privé dont les plus importantes sont : la *Chambre de commerce et d'industrie (CCIA)*, créée en novembre 1988 pour promouvoir les échanges et apporter un appui technique à ses

membres ; la *Fédération des femmes entrepreneurs (FMEA)*, qui est membre de la CCIA (BAD(b), 2012).

1.1.2. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Burundi

La principale institution de promotion du climat des affaires et d'attractivité des investissements au Burundi est l'*Agence de Promotion des Investissements (API)*, créée le 19 Octobre 2009. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie organique et financière, l'API est placée sous la tutelle administrative du ministère en charge des questions de planification.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Burundi, le principal organisme intermédiaire dans la question d'amélioration du climat des affaires est la *Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB)*, créée en 2008 en remplacement de la *Chambre de commerce et d'industrie du Burundi (CCIB)*. La CFCI a pour missions d'engager, de proposer et de soutenir toutes les actions visant à améliorer l'environnement des affaires. Elle formule des propositions de nature à favoriser les investissements nationaux ou internationaux, suscite et réalise des études économiques et facilite la formation pratique des futurs cadres, notamment par l'organisation de stages en entreprise.

Dans le cadre du dialogue public-privé, le gouvernement a mis en place deux comités interministériels sous la présidence du deuxième vice-président : le Comité décisionnel du rapport Doing Business et le Cadre de dialogue pour un partenariat public-privé. L'arrêté 121/VP2/003 du 18 novembre 2010 a institué le Comité décisionnel avec pour objectif de « *conduire toutes les initiatives visant à l'amélioration du climat des affaires au Burundi* » (article 4). Le décret 100/106 du 17 juin 2008 a par ailleurs institué un Cadre de dialogue et de concertation, lequel réunit l'ensemble des agents économiques régis par le Code de commerce et le Code des sociétés. Le dialogue a pour objectif de concevoir et définir une vision et une stratégie de développement économique et social avec la participation active des opérateurs privés et des partenaires techniques et financiers. La finalité de ce dialogue, animé par plusieurs structures, est l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté (BAD(c), 2012).

1.1.3. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Cameroun

Le dispositif d'amélioration du climat des affaires comporte trois composantes, à savoir les institutions publiques, les structures de représentation et d'intermédiation, et les structures de dialogue. Les principaux interlocuteurs publics en matière d'amélioration du climat des affaires sont :

- les *Centres de formalités de création des entreprises (CFCE)*. Ils ont été créés en avril 2008. Ils accompagnent le guichet unique dans la création des entreprises. Ils sont placés sous l'autorité du Ministère des PME, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINPEESA). Actuellement, il existe cinq CFCE (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua et Bamenda), avec une coordination nationale. Depuis leur institution, les CFCE ont permis la création de plus de 5 000 entreprises ;
- l'*Agence de Promotion des Investissements (API)*. Prévues par une loi du 19 avril 2004 portant Charte des investissements, l'API a officiellement été instituée par décret présidentiel le 17 septembre 2005. Cependant, elle n'est entrée dans la phase opérationnelle qu'en janvier 2010, avec la désignation de ses principaux responsables et la mise en place de son conseil d'administration. Elle a pour mission de contribuer à

l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la promotion des investissements au Cameroun ;

- le **Conseil d'appui à la réalisation de contrats de partenariat (CARPA)**, créé par la Loi N° 2006/012 du 29 décembre 2006. Il vise la promotion du partenariat public-privé (PPP), principalement dans le domaine des infrastructures. Il vise également à attirer les investisseurs vers des projets d'intérêt public ou d'intérêt national. Au-delà de sa mission de promoteur de PPP et d'assistance technique, le CARPA assume également la responsabilité de la mise à niveau des organismes publics et du secteur privé, ainsi que celle de la vulgarisation des meilleures pratiques en la matière ;
- le **Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE)** a été créé en 1999, et regroupe en un même lieu les opérateurs publics et privés impliqués dans l'accomplissement des formalités de commerce extérieur. Il est censé faciliter l'exécution de ces formalités et réduire ainsi les délais et les coûts de leur accomplissement par la dématérialisation des procédures d'importation et d'exportation ;
- **eRegulations Cameroun**, qui est un projet dont la phase I a été lancée en avril 2011³. C'est un service d'information en ligne proposé par le Ministère des PME, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) afin de faciliter les démarches des entrepreneurs et des investisseurs qui souhaitent développer une activité économique au Cameroun. Le MINPMEESA souhaite ainsi améliorer la transparence administrative et la qualité du service proposé aux opérateurs économiques. eRegulations⁴ est disponible pour Douala, Yaoundé et Garoua, et sera prochainement étendu à d'autres villes du Cameroun. Il propose des informations claires et détaillées, présentées du point de vue de l'utilisateur, sur les principales procédures administratives relatives à la vie de l'entreprise. Il a été installé avec l'appui du PNUD et de la CNUCED en partenariat avec le GICAM.

Dans le cadre du dialogue public-privé, des structures de représentation et d'intermédiation ont vu le jour. Il s'agit : du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM) créé en novembre 1992, du Mouvement des entrepreneurs camerounais (MECAM), des Entreprises du Cameroun (ECAM) créé en 2010, de la Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun (CCIMA), des Centres de gestion agréés (CGA) institués en 1997 et renforcés par divers textes, le dernier datant de 2011, la Bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) créée en août 2011. Le gouvernement a également mis sur pied une structure de dialogue et de concertation entre le secteur privé et l'État appelée Cameroon Business Forum (CBF) institué en janvier 2009, avec pour objectif essentiel l'amélioration du climat des affaires et l'appui au développement du secteur privé (BAD(d), 2012).

1.1.4. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Congo

La principale institution publique qui facilite les affaires au Congo est le Guichet unique. Encore connu sous le nom de **Centre de formalités administratives des entreprises (CFE)**, il a été créé en 1994 avec pour objectifs de faciliter la création d'entreprises (en réunissant en un même lieu les services concernés) dans des délais très courts (une heure de temps était

³ Cette phase s'est achevée en juin 2013 et a permis, selon Najat Rochdi (Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Cameroun), « de documenter, de rendre accessibles en ligne plus de 300 formalités administratives et de réduire à hauteur de 70% les formalités de création d'entreprise au Centre de Formalités et de Création d'Entreprises (CFCE) de Yaoundé ».

⁴ Le projet **eRegulations** est implémenté dans 26 pays dans le monde dont 16 en Afrique (Benin, Burkina-Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo-Brazzaville, Éthiopie, Guinée-Bissau, Côte-d'Ivoire, Mali, Maroc, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo).

l'objectif) et d'apporter l'appui requis à tout investisseur. Le CFE entend aussi être un observatoire proactif de l'environnement des entreprises, à même de recommander les mesures appropriées pour une dynamisation du secteur privé. Il dispose de quatre guichets répartis sur le territoire national, Brazzaville (son siège), Nkayi, Pointe-Noire, Dolisie et Ouesso.

Toujours dans le cadre d'amélioration du climat des affaires au Congo, certaines structures d'appui ont été mises sur pied pour accompagner le guichet unique et ainsi développer le secteur privé. Au sein du ministère de l'Industrie, une Direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique de promotion du secteur privé. D'autres institutions existent, notamment l'*Agence de développement de la PME (ADPME)*, le Fonds de garantie et de soutien, le Fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat et l'*Agence nationale de l'artisanat (ANAR)*. Cependant, la plupart de ces structures ne sont pas encore opérationnelles.

Tout comme au Cameroun, le Congo a récemment implémenté le projet *eRegulations Congo*, service d'information en ligne proposé par le Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État en collaboration avec la CNUCED, afin de faciliter les démarches administratives des opérateurs économiques (fonctionnaires, entrepreneurs et investisseurs).

L'État congolais a également mis sur pied des organismes intermédiaires et de dialogue Public-Privé. En termes de représentation, deux organisations patronales semblent relativement représentatives des composantes les plus dynamiques des opérateurs économiques : UNICONGO qui regroupe pour l'essentiel les grandes entreprises et les plus importantes parmi les moyennes, et le *Conseil supérieur du patronat du Congo (CSPC)*, qui fédère l'ensemble les PME nationales. Une troisième organisation existe, l'*Union des opérateurs économiques du Congo (UOEC)*.

Relativement au cadre de dialogue, on note la *Conférence permanente des Chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers*, née d'une restructuration des chambres nationale et régionales décidée par l'État en 1995, et le *Haut Conseil du dialogue public-privé* créé le 25 mars 2011. Les deux institutions font également office de plateforme dans le suivi de la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir le développement du secteur privé (BAD(e), 2012).

1.1.5. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Gabon

Deux principales institutions publiques assurent l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit d'une part du *Centre de Développement des Entreprises (CDE)* qui s'est substitué en juin 2011 à l'Agence de promotion des investissements privés (APIP). Il est chargé de faciliter l'accomplissement de toutes les formalités dans les différentes phases de vie de l'entreprise : la création ; la croissance à travers la modification de ses statuts juridiques, et le cas échéant la procédure de cessation d'activité. Il s'agit d'autre part de l'*Agence de promotion des exportations (APEX)*, instituée par la Loi n°11 du 28 mai 2010. Elle a pour missions de favoriser le développement des exportations et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion des exportations. Ses missions sont cependant plus étendues puisqu'elles concernent toutes les activités susceptibles d'aider à la promotion du commerce international et implicitement, à la diversification des exportations gabonaises.

En termes d'intermédiation, deux principales institutions sont mises sur pied : la *Chambre de commerce*, réorganisée par le décret n°0728 du 21 juin 2011, et la *Confédération Patronale*

Gabonaise (CPG), née en 1978 de l'Union interprofessionnelle du Gabon (UNIGABON). La première est chargée du dialogue interne, et de ce fait constitue un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, qui lui assignent la mission de promotion des petites et moyennes industries. Ses principales activités sont toutefois élargies à la promotion de l'investissement privé, à la diffusion de l'information économique et à l'identification des investisseurs. Elle est également chargée de conseiller les Ministres sur les projets de rédaction de codes spécifiques. La seconde institution se positionne comme une force de proposition et de représentation, tout en favorisant la négociation avec les partenaires sociaux, et la promotion des services au bénéfice de ses adhérents.

Quant au cadre du dialogue public-privé, il n'est pas encore institutionnalisé, ce qui rend la communication difficile entre les différents Ministères et agences de promotions des investissements (BAD(f), 2012).

1.1.6. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en Guinée Équatoriale

Le cadre institutionnel de promotion des investissements en Guinée équatoriale est basé uniquement sur le **Code des investissements**, qui régle également la passation des marchés publics. Promulgué par la Loi 7 du 30 Avril 1992, le Code des investissements est en cours de modification en vue d'une mise en conformité avec les dispositions de la Charte des investissements de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le Code organise le système d'incitation des nouvelles entreprises, en particulier celles qui contribuent à la création d'emplois nationaux et à l'amélioration de la qualité des ressources humaines, en facilitant le processus de diversification, en promouvant les exportations non traditionnelles et en contribuant à la politique d'aménagement du territoire national.

Il existe deux principales organisations représentatives du secteur privé. Les deux sont des structures de référence pour la conduite du dialogue public-privé. Les **Chambres de commerce** de Malabo et de Bata qui réunissent environ 1100 entreprises. Elles sont appelées à proposer des services aux entreprises, à commencer par la gestion de l'annuaire de tous les opérateurs exerçant dans le pays. Elles sont censées faire office de source de propositions auprès des autorités, par rapport aux objectifs de développement économique. La **Patronale de Guinée Équatoriale**, est un syndicat d'entrepreneurs qui réunit les sociétés parmi les plus importantes du pays, notamment quelques sociétés étrangères du secteur des hydrocarbures. Le nombre d'entreprises affiliées est restreint, avec moins de 200 sociétés qui s'acquittent de leurs cotisations sur une base trimestrielle (BAD(g), 2012).

1.1.7. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en République Centrafricaine (RCA)

Le guichet unique est l'institution la plus importante en matière de facilitation des affaires en RCA. Il a été mis en place par le décret présidentiel N°08.357 du 8 octobre 2008 en application de la loi N°01.010 du 16 juillet 2001 instituant une Charte des investissements en RCA. Il est toutefois appuyé par d'autres structures. Le Guichet unique de formalités des entreprises est une institution de la Charte des investissements. Il a été mis en place pour favoriser un allègement des coûts afférents à la création d'entreprises et simplifier les procédures. Ces deux objectifs continuent de guider ses opérations récentes. La création d'une entreprise, qui nécessitait trois mois de démarches avant la mise en place du Guichet unique, avait été réduite à sept jours à partir de 2008. Ces délais ont été ramenés à 2 jours depuis 2012 (l'enregistrement prend un jour et la publication de la création une autre journée).

Le Guichet est assisté dans ses missions par quelques structures d'appui, notamment l'*Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE)*, née de la fusion en 1999 de deux offices, l'*Office national de la main-d'œuvre (ONAMO)* et l'*Office national interprofessionnel de la formation professionnelle (ONIFP)*.

Il existe en RCA deux principaux organismes intermédiaires en matière de facilitation des affaires : (i) l'*Union nationale du patronat centrafricain (UNPC)* qui a remplacé la *Fédération nationale du patronat centrafricain (FNPC)* en 1992. Il a pour mission de représenter les entreprises et de participer à la résolution des problèmes nationaux en leur nom et de défendre leurs intérêts « *contre les abus administratifs, judiciaires et fiscaux* » ; (ii) le *Groupement interprofessionnel centrafricain (GICA)*, avec pour premier objectif la défense des intérêts de ses membres dans un environnement administratif peu coopératif. Malgré leur puissance, ces deux structures n'ont pas pu limiter les difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées, ni obtenir le respect de ses engagements par l'État, en particulier celui concernant le remboursement de la TVA. Toujours dans le cadre de la facilitation des affaires, il faut souligner le rôle de deux autres associations, à savoir l'Association nationale des entrepreneurs et artisans de Centrafrique (ANAEC) et l'Association du Boganguéré, qui regroupe les opérateurs du petit informel.

En ce qui concerne le dialogue public-privé, deux principaux organismes assurent cette fonction : (i) la *Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA)* créée en 1980, avec pour objectif d'assurer la promotion et la protection des intérêts des opérateurs économiques, notamment à travers le dialogue avec les autorités publiques ; (ii) le *Cadre permanent de concertation État/secteur privé (CPC)*, créé par arrêté du Premier Ministre le 30 mars 2006, à la suite d'une étude conduite en 2002 par le PNUD. C'est la plateforme de concertation, de dialogue avec pour objectif d'asseoir un véritable partenariat public-privé dans la gestion des affaires. Il devait se traduire par une implication du secteur privé dans la définition et la mise en œuvre des politiques économiques, de même que par une concertation permanente avec le secteur privé sur toutes les questions touchant à son fonctionnement, et contribuer ainsi à une amélioration de l'environnement des affaires reconnu peu favorable (BAD(h), 2012).

1.1.8. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en République Démocratique du Congo (RDC)

Deux institutions sont chargées de la promotion du climat des affaires, l'*Agence nationale pour la promotion de l'investissement (ANAPI)* et le *Comité de pilotage du climat des affaires et de l'investissement (CPCAI)* :

- l'*Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (ANAPI)*, régie par la loi du 21 février 2002 relative au Code des investissements, et par le décret du Premier ministre du 8 août 2009 déterminant les statuts. Elle a pour mission essentielle d'œuvrer à l'amélioration du climat des affaires, de promouvoir l'image de la RD Congo auprès de la communauté des investisseurs nationaux et étrangers, de faciliter leur installation tant dans la capitale que dans les provinces, d'instruire les demandes de mesures incitatives douanières et fiscales destinées aux investisseurs déposant des projets admissibles au Code des investissements ;

- le **Comité de pilotage du climat des affaires et de l'investissement (CPCAI)**, mis en place en novembre 2009. Il a des missions qui sont définies dans des feuilles de route⁵, qui s'inspirent très largement des indicateurs du climat des affaires définis par la Banque Mondiale.

L'intermédiation dans la facilitation des affaires est assurée par la **Fédération des entreprises du Congo (FEC)** et la **Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo (COPEMECO)**. Régie par la loi n° 004 du 20 juillet 2001, la FEC assume les fonctions de Chambre de commerce, d'industrie, des métiers, des mines, de l'agriculture et d'autres secteurs productifs. Elle est également une organisation professionnelle des employeurs et comprend des organes ayant une compétence nationale. La COPEMECO est une association à but non lucratif créée en 1991. Sa mission principale est de regrouper les PME en un syndicat patronal capable de soutenir et faire aboutir les revendications de ses membres répartis sur l'ensemble du territoire national. Les activités de la COPEMECO sont orientées vers la défense des intérêts de ses membres, la promotion de la femme entrepreneure, la formation, et les services aux entreprises. La réalité de ces activités est plus modeste, dans la mesure où le financement manque pour leur donner de la visibilité. D'autres organismes existent, notamment la Fédération nationale des artisans et des petites et moyennes entreprises (FENAPEC), l'Association des femmes entrepreneures (ASSOF), ou l'Association des femmes commerçantes (AFEC).

En RDC, il n'existe pas, à proprement parler, de dialogue institutionnalisé et permanent entre l'État et les représentants du secteur privé (BAD(i), 2012).

1.1.9. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires à São Tomé-et-Principe (STP)

Le dispositif d'amélioration du climat des affaires est basé sur le **Guichet unique**, créé en 2010 et placé sous l'autorité du ministère de la Justice et de la Réforme de l'État. Sa mise en place répondait à la volonté des pouvoirs publics de simplifier les procédures et de faciliter l'investissement et la création d'entreprise. Il s'adresse indifféremment aux nationaux et aux étrangers. L'objectif du guichet unique est de faciliter la réalisation de l'ensemble des démarches en une journée (BAD(j), 2012).

Il n'existe pas à São Tomé-et-Principe de cadre de dialogue structuré entre l'État et le secteur privé. Ce rôle est rempli pour une large part par la chambre de commerce, une structure de concertation tripartite réunissant l'État, le patronat (représenté par la chambre de commerce) et les syndicats. C'est une structure non gouvernementale qui réunit des opérateurs issus de divers secteurs d'activité économique et dont les conditions d'exploitation et les préoccupations ne sont pas toujours convergentes (BAD(j), 2012).

1.1.10. Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Tchad

La structure étatique la plus importante en matière de facilitation des affaires est l'**Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE)**, créée par la loi 004/PR/2007. L'ANIE, qui a pour mission d'encourager et de promouvoir les activités à caractère

⁵ La première de ces feuilles de route, prévue jusqu'à la fin décembre 2009, était centrée sur la simplification des démarches administratives requises pour la constitution des entreprises, le transfert des droits de propriété et le permis de construire. Les deux feuilles de route suivantes ciblaient le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, notamment la mise en place d'un véritable guichet unique au niveau portuaire, et l'embauche des travailleurs.

économique, est placée sous la tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Ses missions sont a priori très vastes. Elle est chargée de fournir des conseils et une assistance technique aux promoteurs économiques dans la conceptualisation, la formulation, la réalisation et la gestion des projets d'investissements. Elle informe et sensibilise les agents, aide les entreprises à améliorer leur compétitivité sur les marchés internes et externes. Elle met à la disposition des investisseurs une banque de données sur les opportunités d'investissements. Elle est enfin investie d'une mission de facilitation des opérations commerciales et industrielles à travers le fonctionnement d'un Guichet unique (BAD(k), 2012).

L'arrêté n° 038 du ministère du Commerce et de l'Industrie assigne au Guichet unique une instruction de dossier diligentée en moins de 45 jours à compter de la réception. Le Guichet unique fonctionne en étroite relation avec le *Centre des formalités des entreprises (CFE)* qui a vocation de simplifier les formalités de création des entreprises (BAD(k), 2012).

Pour les besoins d'intermédiation dans le cadre de l'amélioration des affaires au Tchad, deux structures existent, à savoir : (i) la *Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA)*, créée par la loi du 23 juillet 1994. Elle a pour mission de promouvoir le développement du secteur privé. Dans cette perspective, elle est sollicitée pour de nombreuses missions consistant à aider les opérateurs économiques à élaborer des dossiers de financement ; à les appuyer dans les différentes étapes de la création de leur entreprise ; à proposer des formations adaptées à leurs besoins d'affaires ; et à leur fournir une assistance technique pour répondre à des appels d'offres publics ou privés ; (ii) le *Conseil national du patronat tchadien (CNPT)* constitué en 1989, avec pour objet de répondre à différentes questions liées à la défense des intérêts de ses membres et à la promotion de l'entreprise privée. C'est un organisme de consultation pour le Gouvernement, qui le mobilise pour la tenue du dialogue social.

La plateforme pour le dialogue public-privé est pilotée par le *Forum de dialogue entre l'État et le secteur privé (FODEP)*, créé en Novembre 2007. Ce dialogue est conduit par le Premier Ministre. Il est composé des membres du Gouvernement, des représentants de la *Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat (CCIAMA)*, ainsi que du Patronat.

Au niveau national, le rapport relève la multiplicité des interlocuteurs en matière de promotion du climat des affaires. Toutefois, on peut se poser une question fondamentale relative à leur rationalisation, condition de leur efficacité et d'utilisation efficiente des ressources. Cette conclusion ouvre la voie à l'analyse des dispositifs réglementaires et institutionnels d'amélioration du climat des affaires au niveau sous-régional.

1.2. Dispositifs réglementaires et institutionnels d'amélioration du climat des affaires au niveau sous-régional

Dans l'objectif d'améliorer leur climat des affaires, les États membres de la CEMAC ont statué, dans le cadre d'un séminaire tenu du 12 au 14 Août 2013 à Yaoundé, sur la validation de la mise en place d'un Observatoire du climat des affaires en zone CEMAC (OCA-CEMAC). Au cours des travaux, les experts se sont appesantis entre autres sur l'état des lieux en matière de législation et réglementation, la proposition du cadre institutionnel et organisationnel de l'OCA-CEMAC, le projet du dispositif des indicateurs, la proposition d'une architecture de la base de données et l'élaboration du premier rapport sur le bilan du climat des affaires en zone CEMAC. Lors des échanges, les précisions ont été apportées sur la

dénomination exacte de l'observatoire, ses fonctions, son organisation ainsi que l'adoption d'un plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires. Trois étapes ont été définies pour rendre l'OCA fonctionnel : la finalisation du projet⁶, l'élaboration des documents techniques⁷ et l'implémentation de l'OCA dans les points focaux⁸. Un peu plus d'un an après, aucune information notifiant de l'état d'avancement du projet n'est disponible au moment où ce rapport est produit. Au-delà de ce projet encore en gestation, les pays membres de la CEEAC et de la CEMAC ont adhéré à plusieurs organismes régionaux et sous-régionaux, en vue de promouvoir un bon cadre des affaires en leur sein.

À l'échelle de la CEEAC, les États membres ont adopté le Projet régional de facilitation des Affaires (PRFA). L'objectif global du projet est d'implémenter les réformes pour améliorer l'environnement des affaires, afin de faciliter le développement du secteur privé des pays (en termes de politique et de cadre réglementaire et de mesures financières). Le projet vise plus spécifiquement à doter la CEEAC et ses pays membres des éléments d'analyse nécessaires pour leur permettre de créer des conditions plus favorables au développement des entreprises et améliorer leur compétitivité pour faire face aux enjeux et défis de la mondialisation. La durée des études visant à valider le projet est prévue pour couvrir toute l'année 2014. Le PRFA veut stimuler la réflexion dans les domaines pertinents tels que les partenariats publics-privés, la réforme et la privatisation des entreprises publiques, la réduction de la pauvreté. Il compte apporter un soutien aux gouvernements et organisations du secteur privé, au travers de l'assistance technique et l'organisation de réunions de concertation et d'affaires, ainsi que la diffusion de l'information et l'échange des bonnes pratiques.

À l'échelle sous-régionale, quatre types d'institutions garantissent un bon climat des affaires : les institutions du cadre macroéconomique, les institutions d'harmonisation des affaires, les institutions judiciaires et les institutions de stabilité politique.

1.2.1. Le cadre macroéconomique

En vue de garantir un cadre macroéconomique stable et favorable, les pays de la sous-région, notamment ceux de la CEMAC ont adopté depuis le début des années 2000, les critères de convergence et les critères de surveillance multilatérale. Ces critères peuvent s'apprécier comme garant d'un bon climat des affaires dans la sous-région, mais également comme préalables à l'intégration et au développement. Quatre critères ont été retenus pour les états membres de la CEMAC :

- le solde budgétaire de base (recettes totales hors dons moins dépenses totales plus investissements financés sur ressources extérieures), positif ou nul ;
- le taux d'inflation annuel, inférieur à 3% ;
- le taux d'endettement public (intérieur et extérieur), inférieur ou égal à 70% du PIB ;
- non-accumulation par l'État d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion courante.

Le non-respect de ces critères entraîne des sanctions à l'encontre des États membres. Par ailleurs, les États doivent élaborer des programmes triennaux de convergence glissant.

⁶ Cette phase se décline en trois grandes actions : (i) la finalisation de l'étude à travers l'animation d'un atelier de stabilisation du nombre des indicateurs, la finalisation des travaux de base de données et la rédaction de la deuxième version du rapport bilan ; (ii) l'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires ; (iii) l'organisation d'un atelier de validation (indicateur, cadre logique, grandes lignes des manuels).

⁷ Il s'agit d'élaborer le cahier des charges de l'OCA-CEMAC, les manuels à usage des points focaux, le cahier des charges des points focaux et la liste des besoins.

⁸ Il s'agira de l'organisation matérielle, du renforcement des capacités et des formations transversales.

L'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de ce dispositif commun d'harmonisation est faite par le biais d'un rapport annuel d'exécution de la surveillance multilatérale publié par le Secrétariat de la CEMAC (CEA, 2007)⁹.

Il faut donc noter qu'un cadre macroéconomique stable favorise un bon climat des affaires à travers une inflation maîtrisée, de bonnes performances en matière de soldes budgétaires et une faible exposition des États à l'endettement extérieur, facteurs qui garantissent le pouvoir d'achat et rassurent davantage les investisseurs.

En dernière analyse, le respect des critères de convergence est contrarié par certaines menaces dans la région, notamment la gestion économique et politique et de conflits civils, qui freine la vitesse de convergence. Et même lorsque des progrès ont été observés, des revirements de politiques se sont ensuite produits. Le non-respect absolu de ces critères ou du moins la tendance à ce respect illustre la fragilité du cadre macroéconomique dans la sous-région, ce qui n'est pas à même d'attirer les investisseurs. Une volonté politique au niveau Communautaire avec l'aide des partenaires extérieurs est régulièrement affirmée pour une amélioration de la surveillance multilatérale.

1.2.2. Les institutions d'harmonisation du cadre des affaires

Dans la sous-région, le climat des affaires est également encadré par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), dont le Traité relatif a été signé le 17 Octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008. Son domaine géographique dépasse donc les frontières de l'Afrique centrale. À ce jour, dix-sept (17) États en sont membres¹⁰. Le Traité de l'OHADA a pour principal objectif de remédier à l'insécurité juridique et judiciaire existant dans les États Parties. L'insécurité juridique s'explique notamment par la vétusté des textes juridiques en vigueur et surtout par les modifications récurrentes des textes réglementaires. Outre la restauration de la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques en vue de restaurer la confiance des investisseurs, de faciliter les échanges entre les États Parties, le Traité poursuit les objectifs suivants : (i) mettre à la disposition de chaque État des règles communes simples, modernes adaptées à la situation économique ; (ii) promouvoir l'arbitrage comme instrument rapide et discret des litiges commerciaux ; (iii) améliorer la formation des magistrats et des auxiliaires de justice ; (iv) préparer l'intégration économique régionale.

Ainsi, en tranchant avec efficacité les différends commerciaux entre les parties, en adaptant au contexte les textes juridiques et en créant des mécanismes de facilitation des échanges entre les États, entre autres, les institutions d'harmonisation du cadre des affaires contribuent ainsi à l'amélioration de l'environnement des affaires.

1.2.3. Les institutions judiciaires

Ce paragraphe présente le rôle des cours de justice existantes dans l'espace CEEAC, à savoir la Cour de justice de la CEMAC et la Cour de justice de la CEEAC.

⁹ En vue de porter un diagnostic plus approfondi sur l'évolution économique et financière de la Communauté, les critères de convergence ont été accompagnés des indicateurs de surveillance multilatérale, mais également de certains critères complémentaires (CEMAC 2013).

¹⁰ Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, les Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Dans le cadre de leur processus d'intégration sous-régionale, les pays de la CEMAC et de la CEEAC ont décidé de créer des Cours de justice communautaire. De ces deux cours, seule celle de la CEMAC est fonctionnelle. Elle est chargée du contrôle juridictionnel des activités et de l'exécution budgétaire des Institutions de la CEMAC. Elle a son siège fixé à N'Djamena au Tchad. Elle est composée de treize juges élisant parmi eux un Premier Président assisté de deux juges élus Présidents de Chambres. Elle est subdivisée en Chambre Judiciaire et en Chambre des Comptes. Elle a pour rôle : d'assurer le respect des dispositions du Traité de la CEMAC et des Conventions subséquentes par les États membres, les Institutions et les Organes de la Communauté ; d'assurer le contrôle des comptes de la CEMAC ; de réaliser par ses décisions l'harmonisation des jurisprudences dans les matières relevant du domaine des Traités, et de contribuer par ses avis à celle des législations nationales des États membres dans ces matières ; de régler les contestations relatives à sa compétence.

Contrairement à plusieurs sous-régions qui ont deux Cours distinctes (Cour de justice et Cour des comptes), la CEMAC a fait primer le principe de l'unicité des Cours.

De bonnes institutions judiciaires améliorent le climat des affaires à travers leur rôle prépondérant qu'elles jouent dans la garantie et le rétablissement des droits de propriété, dans l'assurance et la protection des investisseurs qui prennent le risque de s'implanter dans un pays.

1.2.4. Les institutions de stabilité politique

Au niveau de la CEEAC, il existe plusieurs institutions ayant pour mandat la stabilité politique. Il s'agit entre autres du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX), de la Commission pour la Défense et la Sécurité (CDS), de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC), du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC)¹¹. À ces institutions, on note, dans le cadre de l'Union Africaine, la Force Africaine en Attente (FAA). Parmi les missions de ces différentes institutions on peut noter la prévention et la gestion des conflits, la promotion des politiques de règlement pacifiques des différends, le développement de la paix, le désarmement et la démobilisation, la lutte contre la fraude et la criminalité, *etc.* Spécifiquement à la FAA, elle a vocation à assumer de nombreuses fonctions à savoir l'observation et la supervision, le soutien à la paix, l'assistance humanitaire pour atténuer les souffrances des populations civiles, dans les zones de conflit et en soutien à des efforts visant à faire face à des catastrophes naturelles.

En rapport avec le climat des affaires, la mise en place d'institutions visant à garantir la stabilité politique sert : (i) à entretenir un environnement de paix favorable au déploiement des investisseurs ; (ii) à protéger les frontières en vue de minimiser ou d'annihiler l'insécurité transfrontalière ; (iii) à anticiper, à affronter et à juguler les conflits socio-politiques pouvant causer d'énormes pertes aux investisseurs, *etc.*

À la suite de cet exposé, il ressort que les pays de l'Afrique centrale, bien qu'ayant adopté des mesures d'amélioration du climat des affaires, n'utilisent pas encore d'indicateurs quantifiables, mis à part les critères de la surveillance multilatérale, permettant d'apprécier l'évolution du climat des affaires. Toutefois, à l'échelle internationale, plusieurs institutions se sont spécialisées dans l'élaboration d'indicateurs facilitant, dans une approche

¹¹ Dans le cadre de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, d'autres institutions sont prévues par la CEEAC, notamment l'Unité Électorale, le Centre Régional de Sécurité Maritime d'Afrique Centrale (CRESMAC) et le Réseau des Parlementaires de l'Afrique Central (REPAC).

comparative, l'analyse du climat des affaires dans un échantillon assez représentatif des pays du monde.

1.3. Méthodologie des indices de certaines institutions internationales

L'analyse du climat des affaires n'est pas une activité très récente. Depuis quelques décennies, plusieurs institutions se sont spécialisées dans ce domaines, souvent avec des méthodes et des approches diverses et variées. À nos jours, plusieurs institutions publient annuellement des rapports sur un large échantillon des pays du monde. L'objectif de cette section est de présenter succinctement les indicateurs retenus et les méthodologies utilisées par ces institutions dans le classement des pays en matière de climat des affaires.

1.3.1. Les indicateurs Doing Business

Lancé en 2002, Doing Business analyse les petites et moyennes entreprises au niveau national et mesure la réglementation s'appliquant à celles-ci tout au long de leur cycle de vie. En collectant et en analysant des données quantitatives détaillées pour comparer les cadres réglementaires applicables aux entreprises du monde entier au fil du temps, Doing Business encourage la concurrence entre les économies pour la mise en place d'une réglementation des affaires efficace. L'élaboration des indicateurs Doing Business s'est inspirée des théories issues d'une littérature scientifique très fournie. Une première source d'inspiration était un document de référence du World Development Report de 2002 : *Building Institutions for Markets*, qui a permis la création d'un index mesurant l'efficacité des systèmes judiciaires.

Doing Business s'intéresse à plusieurs dimensions importantes du cadre réglementaire applicable aux entreprises locales. Il présente des évaluations chiffrées des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises locales dans dix (10) domaines, à savoir la création d'entreprises, l'obtention de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de crédit, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité¹².

1.3.2. L'indice de liberté économique de l'Institut Fraser

L'Institut Fraser est un *think tank* canadien créé en 1974 qui a pour vocation d'analyser l'impact des marchés concurrentiels et de l'intervention gouvernementale sur les individus et la société. L'Institut a conçu un grand nombre d'initiatives et de programmes novateurs, liés notamment au secteur à but non lucratif et à l'éducation, de même qu'un indice de liberté économique¹³.

Selon l'Institut Fraser, la liberté économique est l'un des principaux facteurs de prospérité des nations. Elle favorise la création de richesse, la santé et l'éducation en permettant aux citoyens et aux familles de prendre en main leur avenir. La liberté économique se détermine par la capacité de chacun de mener une activité économique sans ingérence de l'État, dans la mesure où cette activité respecte les mêmes droits de l'ensemble des citoyens.

¹² Au-delà de ces dix (10) indicateurs, Doing Business examine également les réglementations relatives à l'embauche de travailleurs. Il le considère comme thème supplémentaire.

¹³ Les indices de liberté économique mesurent le niveau de liberté économique des pays, États ou provinces et leur attribue un classement.

L'indice de liberté économique mesure le degré auquel les politiques et institutions des pays soutiennent la liberté économique. Les caractéristiques de la liberté économique sont le choix personnel, l'échange volontaire, la libre concurrence et la sécurité des propriétés privées. Quarante-deux variables sont utilisées pour construire un indice sommaire et pour mesurer le degré de liberté économique suivant entre autres orientations : (i) la taille du gouvernement ; (ii) le système légal et les droits de propriété ; (iii) la liberté de commercer à l'international ; (iv) la régulation, *etc.*

1.3.3. L'indice de liberté économique de Heritage Foundation

Heritage Foundation est une institution américaine de recherche et d'éducation, créée en 1973¹⁴, dont la mission principale est de formuler et promouvoir les politiques publiques conservatrices basées sur les principes de la libre-entreprise, la liberté individuelle, entre autres. En collaboration avec le Wall Street Journal, la Fondation a mis sur pied un indice de liberté économique, un indicateur fondé un ensemble de dix critères économiques, avec pour objectif la mesure de la liberté économique dans les différents pays du Monde. Cet indice a été créé en 1995, selon une approche inspirée d'Adam Smith, à savoir que « *l'existence d'institutions élémentaires préservant la liberté des individus à se consacrer à leurs propres intérêts économiques garantit une prospérité plus importante de toute la société dans son ensemble* ».

Sur le plan méthodologique, l'indice de liberté économique est défini comme « *la forme la plus élevée de liberté économique assurant un droit absolu à la propriété privée, permettant une liberté totale de mouvement pour les salariés, capitaux et biens, et une absence totale de coercition ou de contraintes sur la liberté économique sauf en cas de protection ou maintien de la liberté elle-même* ». L'indice classe les nations sur dix critères généraux en se basant sur les statistiques provenant de plusieurs bases de données. Les dix critères sont la liberté d'entreprise, la liberté des échanges, le poids des taxes et impôts, les dépenses du gouvernement, la stabilité monétaire, la liberté d'investissement, la dérégulation financière, la protection de la propriété privée, la lutte contre la corruption et la libéralisation du travail.

Le score total représente la moyenne arithmétique de ces dix indicateurs, chacun d'entre eux étant noté de 0 à 100, où 100 représente une liberté maximale. La méthodologie a légèrement évolué au fur et à mesure que de nouvelles données et indicateurs ont été disponibles, en particulier au niveau de la libéralisation du travail, pour laquelle un indicateur a été dédié en 2007.

1.3.4. Le Business Monitor Index (BMI)

Business Monitor International (BMI) a été fondée en 1984 et est aujourd'hui reconnue comme une source de données et des prévisions sur les risques pays (politique, économique, risques opérationnels et financiers) et la recherche (analyse des 24 secteurs de l'industrie avec des profils d'entreprise) à travers le monde, avec un fort accent sur les marchés émergents.

BMI offre une gamme complète de produits et services conçus pour aider les cadres supérieurs, les analystes et les chercheurs à évaluer et à mieux gérer les risques d'exploitation, et d'exploiter les occasions d'affaires, répartis dans 175 marchés. BMI offre également un service de données en ligne sous la plateforme de BMO (Business Monitor Online) couvrant les domaines du risque pays, de la prévision, de l'industrie et des débouchés, *etc.*

¹⁴ Par Joseph Coors, Edwin Feulner et Paul Weyrich.

À titre illustratif, le service du risque pays et de la prévision a été conçu pour répondre aux exigences d'information en ligne quotidienne des cadres supérieurs de sociétés multinationales, les institutions financières, les gouvernements et les organisations multilatérales qui font des affaires ou de la recherche.

1.3.5. L'indice de perception de la corruption de Transparency International

Transparency International (TI) est la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique. TI sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à la combattre.

La mission de TI est d'arrêter la corruption et promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société. Ses valeurs fondamentales sont : la transparence, la responsabilité, l'intégrité, la solidarité, le courage, la justice et la démocratie. La vision de l'ONG est « *un monde où le gouvernement, la politique, les affaires, la société civile et la vie quotidienne des gens sont libres de corruption* ».

TI est basée sur certains principes directeurs dont les plus importants sont : (i) travailler en collaboration avec toutes les personnes et groupes, à but lucratif et sans but lucratif et des organisations, et avec les gouvernements et les organismes internationaux engagés dans la lutte contre la corruption ; (ii) l'engagement à être ouvert, honnête et responsable dans les relations avec chacun de ses partenaires ; (iii) être démocratique, politiquement non partisane et non confessionnelle dans le travail ; (iv) condamner vigoureusement la corruption partout où elle est identifiée avec certitude ; (v) les positions adoptées sont fondées sur une analyse solide, objective et professionnelle et des normes élevées de la recherche ; (vi) l'ONG s'est engagée de n'accepter que les fonds qui ne compromettent pas sa capacité à répondre librement à des questions ; (vii) fournir des rapports précis et en temps opportun de ses activités à ses différentes parties prenantes ; (viii) respecter et encourager le respect des droits fondamentaux et la liberté ; *etc.*

1.3.6. L'indice de globalisation ou de confiance des IDE de A. T. Kearney et Foreign Affairs

A. T. Kearney élabore un indice qui mesure la confiance des IDE. C'est en outre un indice qui mesure l'ouverture économique, politique et technologique des pays. C'est un indice de globalisation qui cerne l'intégration d'un pays dans l'économie mondiale. Son calcul intègre quatre catégories de variables :

- les variables d'intégration économique, constituées du commerce international et des investissements directs étrangers (IDE) ;
- les variables de dimensions personnelles de l'intégration qui concernent le nombre d'appels téléphoniques, le nombre de voyages réalisés à l'étranger et la fréquence des transferts d'argent à l'international ;
- les variables captant l'abondance de l'utilisation des technologies, entre autres le nombre d'utilisateurs d'internet, du nombre de serveurs d'internet et du nombre de serveurs encryptés ;
- les variables de l'intégration politique, qui sont en relation avec les ressources mises dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, le nombre de traités signés avec

d'autres pays, le nombre et montants de transferts monétaires, financiers et internationaux réalisés par le Gouvernement.

Sur le plan méthodologique, le calcul de l'indice consiste à additionner les flux entrants et sortants rapportés au PIB ou à la population totale. À partir de cette méthodologie, le pays le plus performant a un indice égal à 1. La distribution des pondérations dans le calcul de l'indice est effectuée ainsi qu'il suit : 1/2 pour les IDE, 1/3 pour le commerce, 1/6 pour les variables technologiques et enfin 1/6 pour les variables politiques.

1.3.7. L'Indice de compétitivité mondiale de l'International Institute for Management Development (IMD)

L'IMD¹⁵ effectue un classement annuel mondial de la compétitivité depuis 1989. Ce classement se base sur un indice (l'Indice de compétitivité mondiale) élaboré à partir de 329 critères. Pour deux tiers il s'agit d'indicateurs statistiques et pour un tiers de perceptions de 4 200 leaders d'opinion. Pour apprécier la compétitivité d'un pays, l'IMD ne se base donc pas uniquement sur la croissance, la richesse ou la taille économique. Il se base aussi, par exemple, sur les compétences humaines, sur l'esprit d'entreprise ou l'environnement favorable au business.

Sur le plan méthodologique, la procédure consiste à diviser l'environnement national en quatre (04) facteurs principaux qui sont la performance économique, l'efficacité du Gouvernement, l'efficacité des affaires et les infrastructures. À son tour, chacun de ces facteurs est divisé en 5 sous-facteurs qui mettent en valeur toutes les facettes des domaines analysés. Au total, l'annuaire mondial de la compétitivité dispose de 20 de ces sous-facteurs comprenant plus de 300 critères. Chaque sous-élément, indépendamment du nombre de critères qu'il contient, a le même poids dans la consolidation de l'ensemble des résultats, qui est de 5% ($20 \times 5 = 100$). Les critères peuvent être des données brutes, qui analysent la compétitivité comme elle peut être mesurée (par exemple PIB), ou des données traitées et filtrées, qui analysent la compétitivité comme elle peut être perçue. Les données secondaires représentent un poids de 2/3 dans le classement général, tandis que les données de l'enquête représentent un poids de 1/3. En outre, certains critères sont pour information seulement, ce qui signifie qu'ils ne sont pas utilisés dans le calcul de la compétitivité globale.

1.3.8. L'indice International Country Risk Guide (ICRG) du PRS Group

L'indice International Country Risk Guide (ICRG), élaboré par le groupe PRS, comprend 22 variables en trois sous-catégories de risques : politiques, financiers et économiques. Un indice distinct est créé pour chacune des sous-catégories. L'indice de risque politique est basé sur 100 points, le risque financier sur 50 points, et le risque économique sur 50 points. Les scores, rangés dans un intervalle ayant pour bornes 0 et 100, permettent de donner une catégorisation des risques.

La note du risque politique comprend 12 variables pondérées couvrant à la fois les déterminants politiques et sociaux. L'objectif de la notation du risque politique est de fournir un moyen d'évaluer la stabilité politique des pays couverts sur une base comparable. Cela se fait en attribuant des points de risque à un groupe prédéterminé de facteurs, appelés composantes politiques de risque, entre autres la stabilité du gouvernement, les conditions socio-économiques, le profil des investissements, les conflits internes, les conflits externes, la

¹⁵ Au départ l'IMD était le classement officiel du Forum Économique Mondial (FEM). La scission s'est produite en 2001, année à partir de laquelle le FEM va commander son propre indicateur.

corruption, l'implication des militaires en politique, les tensions religieuses, la loi et l'ordre, les tensions ethniques, la responsabilité démocratique et la qualité de la bureaucratie.

Quant à la notation du risque économique, il permet de fournir un moyen d'évaluer les forces et les faiblesses économiques actuelles d'un pays. Ces forces et faiblesses sont évaluées en attribuant des points à un groupe de facteurs, appelés composantes économiques du risque. Le risque économique est mesuré par le PIB par tête, le taux de croissance du PIB réel, le taux d'inflation annuel, le solde budgétaire, la balance courante (% du PIB).

Le risque financier enfin est un moyen d'évaluer la capacité de paiement d'un pays. Cela se fait en attribuant des points à un groupe de séries financières, appelées composantes du risque financier. Ses composantes sont la dette extérieure (% du PIB), le ratio du service de la dette aux exportations de biens et services, le ratio de la balance courante aux exportations de biens et services, la liquidité mensuelle nette et la stabilité du taux de change.

Dans le calcul de l'indice composite du risque politique, économique et financier, des pondérations sont affectées à chaque catégorie de risque : le risque politique contribue à hauteur de 50% dans la construction de l'indice, les risques économique et financier de 25% chacun¹⁶. Une note globale la plus élevée (théoriquement 100) indique que le risque est plus faible, et une très faible note (théoriquement zéro) indique un risque élevé.

1.3.9. L'indicateur global de compétitivité multidimensionnel du Forum Économique Mondial (FEM)

Le Forum économique mondial (FEM) est une institution internationale engagée à améliorer l'état du monde à travers la coopération des secteurs public et privé. De 1989 à 2000, le FEM utilisait l'indice de compétitivité de l'IMD. Depuis 2001, le FEM a mis sur pied un nouvel indice, l'indicateur global de compétitivité, qui ne considère essentiellement que des critères économiques. À partir de 2004, de nouveaux facteurs extra-économiques ont été inclus pour réussir à mieux cerner les dimensions de la compétitivité. Ce nouvel indice est qualifié de multidimensionnel, puisqu'il prend en compte des facteurs sociaux, éducatif et infrastructurels.

Sur le plan méthodologique, trois catégories de pays sont distingués : les pays « réservoir de facteurs de production », les pays producteurs de biens intensifs en travail qualifié, et les pays innovateurs. Le calcul de l'indice utilise les données secondaires et les données primaires issues des enquêtes auprès des milieux d'affaires. Pour garantir l'encadrement de l'indice dans l'intervalle [1; 7], le FEM utilise la méthodologie de l'indice d'une valeur¹⁷. L'indice différencie dans la pondération entre pays innovants et pays non innovants. Pour les pays développés, l'indice pondère fortement les variables technologiques et de l'innovation. Pour les pays en développement (PED), l'indice pondère davantage les transferts de technologie.

À la suite de la présentation des normes et des indicateurs dans le domaine du climat des affaires en Afrique centrale, la suite de ce rapport consiste à présenter l'état du climat des affaires dans la sous-région.

¹⁶ La formule suivante est utilisée pour calculé l'indice agrégé : $I(\text{Pays } X) = 0,5(RP + RF + RE)$, où I est l'indice composite, RP le risque politique, RF le risque financier et RE le risque économique.

¹⁷ Soit X une variable et P un pays quelconque. L'indice de la valeur de X se note :

$$I_X = 6 \left[\frac{\text{Valeur de } X \text{ pour le pays } P - \text{Valeur minimale (mondiale) de } X}{\text{Valeur maximale (mondiale) de } X - \text{Valeur minimale (mondiale) de } X} \right] + 1$$

2. ÉTAT DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE

Cette section présente de manière synthétique l'état actuel du climat des affaires dans chaque pays d'Afrique Centrale. La présentation permet de mieux cerner les points de convergence et de divergence en matière d'environnement des affaires entre les pays de la sous-région. Ces points de convergence et de divergence sont indispensables à l'identification des facteurs majeurs qui affectent le climat des affaires en Afrique Centrale.

L'état actuel du climat des affaires dans chaque pays d'Afrique Centrale est apprécié ici non seulement par rapport aux indicateurs institutionnels mais aussi par rapport aux indicateurs de stabilité macroéconomique (dette, inflation, équilibre externe, etc.) et politique. Deux indicateurs qui captent précisément la dimension institutionnelle du climat des affaires sont retenus : les indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale et l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*. Le choix des indicateurs *Doing Business* résulte d'abord de ce qu'ils s'intéressent à la qualité des mécanismes législatifs, réglementaires et institutionnels qui orientent l'activité économique au quotidien. Ensuite, parce que les évaluations chiffrées qu'ils proposent de la réglementation des affaires rendent possible des recherches sur la manière dont les réglementations précises influencent le comportement des entreprises ainsi que les conséquences économiques. Enfin, parce qu'ils fournissent des comparaisons objectives au plan mondial. Cette dernière caractéristique est d'ailleurs partagée par l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*. Ce qui justifie ainsi son utilisation. La dimension politique du climat des affaires est appréhendée à travers l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine. Contrairement aux autres indicateurs de stabilité politique, cet indicateur présente l'avantage d'être disponible pour l'ensemble des pays d'Afrique Centrale.

2.1. Le climat des affaires en Angola

Indicateurs institutionnels

Au niveau institutionnel, sur la période 2013-2014, la situation de l'environnement des affaires en Angola ne s'est pas sensiblement améliorée. Les évaluations des 10 séries d'indicateurs construits par la banque mondiale pour établir son classement des 189 pays où il est **facile de faire des affaires** (rapport *Doing Business*) confirment ce fait. Globalement, le pays est classé 178^e en 2013 contre 179^e en 2014. Comme en 2013, la meilleure position de l'Angola en 2014 concerne l'indicateur d'**octroi de permis de construire** (65^e) et la piètre position, l'indicateur de **solution à l'insolvabilité** (189^e). Mais de manière spécifique, il est au 178^e rang pour la facilité de créer une entreprise en 2014. Ainsi, il faut 66 jours et huit procédures pour **créer une entreprise** en Angola, et la somme à déboursier représente en moyenne 130 % du revenu par habitant. Le pays perd tout de même 7 places en ce qui concerne l'**octroi de permis de construire**, puisqu'il faut compter 12 procédures et 204 jours pour obtenir un permis de bâtir. Le **raccordement à l'électricité** demeure difficile. Là aussi, le pays perd 4 places et occupe désormais la 170^e position. Cela résulte de ce qu'aux 7 procédures et 147 jours de délai pour un raccordement il faut ajouter un décaissement en moyenne de 690 % du revenu par habitant. Le statu quo (132^e) est à déplorer en ce qui concerne le **transfert de propriété**. En effet, l'on doit encore patienter 191 jours, respecter 7 procédures et payer 3 % de la valeur du bien pour un transfert de propriété. Le pays perd 5 places (130^e) pour ce qui est de l'**obtention des prêts** : les droits légaux sont peu fiables, l'information sur le crédit limitée, 2,4 % des adultes couverts par des registres publics et aucun adulte couvert par des bureaux privés. Même si globalement, par rapport à la plusieurs autres

pays, la **protection des investisseurs** est appréciable (80^e), des efforts doivent encore être faites au niveau de la divulgation d'informations. Un quasi-statuquo, à déplorer (155^e), est également observé en ce qui concerne le **paiement d'impôts**. Le nombre de paiements (30) par année est élevé et le total à payer représente en moyenne 52 % du bénéfice brut. Le pays perd 3 places (169^e) et se trouve parmi les vingt derniers du classement pour ce qui est du **commerce transfrontalier**. D'une part, il faut fournir 10 documents et attendre 40 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 1860 USD par conteneur. D'autre part, il faut produire 9 documents et espérer 43 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 2700 USD par conteneur. En ce qui concerne l'**exécution des contrats**, le pays occupe encore la 187^e place. Il faut plus de trois ans et demi et 46 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 44,4 % de la valeur de la créance. Quant à la **solution à l'insolvabilité**, il n'en existe aucune. Le pays occupe en conséquence, ici, la dernière place du classement¹⁸.

Cependant, le gouvernement angolais a réalisé en 2013 d'importantes réformes des réglementations ayant un impact sur le fonctionnement des entreprises. Il a notamment: (i) assujetti les compagnies pétrolières à une taxe sur la consommation de 10 % ; (ii) promulgué un décret présidentiel visant à réduire ou éliminer les droits de douane sur les importations de produits utilisés comme intrants principaux par des entreprises de production nationales (quelques produits alimentaires sont concernés par cette mesure) ; (iii) approuvé des lois régissant les opérations des marchés boursier et obligataire. En outre, les investissements de plus d'un million USD sont traités par l'agence nationale de promotion des investissements privés, avec laquelle le délai minimum est de 60 jours. Mais les autres doivent s'accommoder de procédures complexes qui rendent possible la **pratique de la corruption**. Selon l'indice de corruption de *Transparency International*, en 2013 l'Angola fait partie des 16 pays où la corruption est la plus généralisée. Il se classe en 168^e position sur 178 pays. Des mesures ont été prises pour réduire l'impact de la corruption, mais les résultats restent modestes tant le phénomène semble généralisé et les bénéficiaires puissants.

Indicateur de stabilité macroéconomique

En Angola, le **secteur financier** est très concentré. Les cinq plus grandes banques détiennent 77 % des actifs bancaires totaux. Le ratio de fonds propres du système bancaire est resté élevé, à 18,3 % en 2013, taux très supérieur au minimum requis de 10 %. Le programme d'évaluation de la stabilité financière mis en œuvre par le FMI en 2012 a cependant mis en lumière d'importantes faiblesses : contraintes en matière de contrôle bancaire, risques structurels et opérationnels, inadéquation de la gouvernance bancaire, degré de dollarisation élevé et mouvements de liquidité liés aux importantes transactions du secteur pétrolier. La **dette extérieure** et la **dette publique** de l'Angola paraissent soutenables. Le FMI classe l'Angola parmi les pays à risque de surendettement modéré. Mais les niveaux de la dette extérieure (équivalant à 20 % du PIB) et intérieure (10 % du PIB) rendent le pays vulnérable aux chocs ayant des répercussions sur les cours du pétrole et sur la croissance. La **balance des opérations courantes** (5,7% du PIB) et la **balance commerciale** (39 % du PIB) certes excédentaires, se sont détériorées en 2013 en raison de la croissance des recettes pétrolières

¹⁸ La faible application des droits de propriété intellectuelle a eu un effet dissuasif sur l'investissement dans des technologies innovantes ou brevetées. Bien que la loi angolaise fournisse une protection de base, l'Assemblée Nationale s'emploie à renforcer la législation existante et les capacités de l'État. En dépit de ces efforts, l'Angola affiche un faible score de 2,4 sur l'échelle de l'Indice de protection de la propriété intellectuelle du Forum économique mondial, qui va de 1 à 7. À titre de comparaison, les scores du Brésil et de l'Afrique du Sud sont respectivement de 3,5 et de 5,5.

plus faible que prévu. Cette situation met en lumière le manque de diversification des exportations.

En 2013, l'Angola a centré sa **politique monétaire** sur la stabilisation de l'inflation et du taux de change et sur la résilience aux chocs externes. L'**inflation** des prix à la consommation a reculé, de 9 % en 2012 à 7,7 % à la fin de l'année 2013, son plus bas niveau en vingt ans. La monnaie nationale¹⁹, le kwanza (AOA), est restée relativement stable, grâce à l'accumulation de réserves de change. Elle s'est dépréciée de 1,5 % par rapport au dollar USD, le taux de change ressortant à 1 USD pour 97,6 AOA à la fin de l'année 2013.

Indicateur de stabilité politique

Depuis l'adoption de la nouvelle constitution en 2010, diverses mesures ont été prises pour renforcer l'efficacité du Parlement. Un service spécial a notamment été mis en place pour analyser les processus législatifs. La sécurité intérieure s'est considérablement améliorée puisque, entre 2007 et 2013, le score de l'Angola en matière de sécurité et de respect de l'état de droit, a grimpé de 8,7 % sur l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (39^e). Globalement, l'Angola est un des pays qui a le plus progressé, puisqu'il a gagné 18,5 % depuis la création de l'indice en 2000.

2.2. Le climat des affaires au Burundi

Indicateurs institutionnels

Suivant les critères d'évaluation *Doing Business*, en un an, le Burundi a progressé de 14 places dans le classement mondial. Il est ainsi passé de la 157^e place en 2013 à la 140^e en 2014. Ce résultat est largement attribuable à l'allègement des procédures relatives à la **création d'entreprise** : le pays occupe la 27^e place, soit son meilleur classement au regard des autres critères – il ne faut que 5 jours et 3 procédures pour créer une entreprise, et déboursier un montant équivalent en moyenne à 17,5 % du revenu par habitant. Mais comme en 2013, le plus mauvais classement du pays en 2014 concerne l'**exécution des contrats** (177^e), puisqu'il faut toujours plus de 27 mois et 44 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 38,6 de la valeur de la créance.

S'agissant des autres indicateurs, le pays gagne 19 places (126^e) en ce qui concerne l'**octroi du permis de bâtir**. Cependant, il faut compter pas moins de 99 jours, 15 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 2278 % du revenu par habitant pour obtenir un permis. Même si le pays gagne 4 places (161^e) en ce qui concerne le **raccordement à l'électricité**, l'on doit attendre 158 jours, se plier à 5 procédures et déboursier en moyenne 20509 % du revenu par habitant. Mais c'est au niveau du transfert de propriété que le pays a le plus progressé cette année, puisqu'il a gagné 72 places (52^e). Le pays perd 4 places (170^e) pour ce qui est de l'**obtention des prêts** qui s'avère très difficile. En effet, les droits légaux sont peu fiables, l'information sur le crédit presque inexistant, 0,3 % des adultes couverts par des registres publics et aucun adulte couvert par des bureaux privés. Le niveau de **protection des investisseurs**, identique qu'en 2013, est appréciable (34^e) mais une amélioration de la facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires est nécessaire. Le nombre de **paiements d'impôts** (25) par année reste élevé et le total à payer représente en moyenne 51 % du bénéfice brut. Un quasi-statu quo, à déplorer (175^e), est également observé en ce qui concerne le **commerce transfrontalier**. D'une part, il faut fournir 9 documents et attendre 32 jours

¹⁹ Les amendements en matière de change obligent les banques à détenir au moins 80 % de leurs fonds propres en kwanza. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette contrainte devrait contribuer à renforcer et à mieux stabiliser le taux de change du kwanza par rapport aux devises étrangères.

pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 2905 USD par conteneur. D'autre part, il faut produire 10 documents et espérer 46 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 4420 USD par conteneur. Le statu quo en matière de **solution à l'insolvabilité** fait perdre 4 places au pays (164^e). Il faut attendre 5 ans et déboursier jusqu'à 30 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement estimé à 7,7 cent par USD.

L'environnement des affaires au Burundi s'est considérablement amélioré au cours des trois dernières années. Mais la poursuite des réformes est nécessaire pour stimuler davantage encore le développement du secteur privé, surtout en ce qui concerne la compétitivité des entreprises. Le pays est en retard sur les autres pays de la sous-région avec de faibles indicateurs : 146^e sur 148 pays, selon le rapport 2013-2014 sur la compétitivité mondiale du Forum Economique Mondial, avec un indice de 2,85 en 2013 contre 2,9 en 2010. Néanmoins, le pays a enregistré de nombreuses avancées dans l'harmonisation au droit régional à la suite de la ratification du traité établissant la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Un nouveau Code des investissements a été adopté cette année. Il contient des mesures visant à accroître la protection des actionnaires minoritaires au sein des sociétés ainsi que des secteurs prioritaires devant bénéficier des incitations fiscales. En outre, un cadre légal pour faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé (PPP) et une loi relative à la promotion des PPP sont en cours d'adoption.

En matière de gouvernance et de lutte contre la **corruption**, le Burundi a enregistré des progrès dans les domaines tels que la justice, la police et les poursuites pour malversations économiques, notamment par la mise en application de la Stratégie de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption adoptée en octobre 2011. Selon le rapport de Transparency International sur la perception de la corruption, le pays est passé de la 165^e place en 2012 à la 157^e en 2013.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le Burundi a continué à améliorer en 2013 la **stabilité du système financier** à travers des mesures relatives au rapatriement des recettes d'exportations du café et à l'entrée sur le marché des banques commerciales ayant des financements transfrontaliers. En dépit de cette évolution relativement positive, le système financier reste peu diversifié et largement dominé par le secteur bancaire.

Une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette fait apparaître une légère détérioration des principaux indicateurs par rapport aux résultats observés en 2012, et révèle par ailleurs que le Burundi présente encore un « risque de surendettement élevé ». Le ratio valeur actualisée (VA) de la dette/exportations dépasse à moyen terme le seuil tolérable. L'encours de la dette burundaise représente 31,3 % du PIB en 2013 contre 35,2 % en 2012. Néanmoins, d'importants progrès ont été accomplis dans le renforcement de la gestion de la dette depuis 2012 par la mise en place d'un plan d'action pour la réformer (recommandations du *Debt Management Performance Assessment* de la Banque mondiale).

Le taux de change moyen en 2013 s'est établi à 1550 BIF pour un dollar. En moyenne annuelle, le franc burundais s'est déprécié de 7,8 % par rapport au dollar en 2013 contre 14,4 % en 2012. Cette faible dépréciation a permis à la Banque de la République du Burundi (BRB) de maintenir le niveau des réserves à 3,8 mois d'importations en 2013.

Indicateur de stabilité politique

La situation politique est stable depuis les dernières élections de 2010 et des progrès ont été accomplis pour la consolidation de la démocratie et la reconstruction du pays. Toutefois, concernant la gouvernance politique, le Burundi se classe encore au 40^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 43,8 points sur 100.

2.3. Le climat des affaires au Cameroun

Indicateurs institutionnels

Malgré les actions de réformes entreprises²⁰, beaucoup d'effort reste à faire pour améliorer de façon significative le climat des affaires au Cameroun. Globalement, le pays a régressé de 7 places dans l'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, par rapport à l'édition 2013, passant de la 162^e à la 168^e place. Le meilleur classement du pays est inchangé et concerne l'indicateur de **raccordement à l'électricité** (62^e) – même si on observe une légère hausse du montant à payer par rapport à 2013 –, tandis que son plus mauvais classement est donné par l'indicateur de **paiement d'impôts** (180^e) (le nombre de paiements d'impôts (44) par année reste élevé et le total à payer représente en moyenne 48,8 % du bénéfice brut). S'agissant des autres indicateurs, le pays perd également 7 places (132^e) en matière de facilité de **création d'entreprises**. Il faut 15 jours et 5 procédures pour créer une entreprise, et verser un montant équivalent en moyenne à 36,2 % du revenu par habitant. En ce qui concerne l'**octroi du permis de construire**, le pays perd 33 places et occupe la 127^e position. L'on doit patienter plus de 4 mois et demi, se plier à 15 procédures et déboursier en moyenne l'équivalent de 1020,5 % du revenu par habitant pour obtenir un permis. La réduction du délai de **transfert de propriété** de 93 à 86 jours fait gagner une place au pays (159^e). Mais les efforts en matière d'**obtention de prêts** sont insuffisants et le pays perd 5 places (109^e). En effet, l'information sur le crédit est presque inexistante, 9,1 % des adultes sont couverts par des registres publics et aucun adulte n'est couvert par des bureaux privés. S'agissant de la **protection des investisseurs**, des efforts sont aussi à relever : le pays est 128^e. Le statu quo en matière de commerce transfrontalier fait perdre une place au pays (159^e). D'une part, il faut fournir 11 documents et attendre 23 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 1379 USD par conteneur. D'autre part, il faut produire 11 documents et espérer 25 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 2169 USD par conteneur. Le statu quo vaut également pour l'**exécution des contrats** (175^e). Il faut plus de 26 mois et 42 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 46,5 % de la valeur de la créance. En matière de **solution à l'insolvabilité** le pays est toujours

²⁰ Une loi sur les incitations à l'investissement a été adoptée en avril 2013. Un code minier plus attractif est en préparation et sera présenté au Parlement cette année. Par ailleurs, les engagements pris dans le cadre des concertations du *Cameroon Business Forum* doivent être appliqués en 2014. Ces mesures incluent notamment : (i) l'opérationnalisation de la loi sur les zones économiques promulguée en décembre 2013; (ii) la mise en œuvre du projet de dématérialisation des procédures du commerce extérieur ; (iii) le renforcement du guichet unique pour les transactions foncières mis en place en 2012; (iv) l'extension du réseau des centres de formalités de création d'entreprises (CFCE) : cinq centres existent actuellement et cinq autres devraient être créés; (v) la réalisation du projet de plateforme de téléprocédures fiscales et parafiscales; (vi) l'institution des délais de traitement dans les contentieux commerciaux traités au niveau des chambres commerciales spécialisées; (vii) la dématérialisation du guichet unique du commerce extérieur. En outre, le pays a été déclaré fin 2013 conforme à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Les secteurs couverts par cette déclaration de conformité concernaient le pétrole et le gaz jusqu'en 2013. La décision de conformité comporte dorénavant pour le Cameroun, non seulement l'obligation d'un bilan et d'une transparence rigoureuse, mais surtout l'extension du champ couvert au secteur minier naissant, en plus des hydrocarbures.

151^e. Il faut attendre 2 ans et 8 mois et déboursé jusqu'à 34 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement estimé à 15,4 cent par USD.

D'autre part, le rendement des services publics demeure obstrué par la **corruption**. En effet, en matière de **corruption**, le Cameroun occupe le 144^e rang sur 177 pays en 2013 selon l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International*, avec une note de 25 points sur 100.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le **secteur financier** camerounais est globalement sain et plusieurs banques présentent une relative solidité et respectent les normes prudentielles. Toutefois, selon le rapport produit par le FMI en novembre 2013, à l'issue de sa mission de consultation, des risques sembleraient peser sur la stabilité du secteur financier et nécessiteraient des actions urgentes, notamment à l'endroit de cinq banques²¹ qui rencontrent des difficultés. Les principaux risques d'instabilité du système financier sont liés à la concentration du crédit dans un petit nombre de secteurs et à un nombre restreint d'entreprises. Ces risques tiennent également du niveau élevé des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la société nationale de raffinerie (SONARA).

Le Cameroun est membre de la CEMAC et à ce titre, la **politique monétaire** est exclusivement le fait du Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). La Banque centrale a mis en œuvre une politique monétaire expansionniste à travers ses deux instruments que sont le refinancement et les réserves obligatoires. Dans ce contexte, l'inflation en moyenne annuelle est restée quasiment inchangée, atteignant 2,5 % en 2013, en dessous du seuil de convergence communautaire de 3 %, contre 2,4 % en 2012.

Avec un ratio de la **dette publique** sur PIB de 20,1 % en 2013, l'endettement du Cameroun reste largement soutenable. Comparé au seuil critique de 70 % arrêté dans la CEMAC, le Cameroun dispose encore d'une marge d'endettement importante²².

Indicateur de stabilité politique

L'année 2013 a été marquée par l'organisation du double scrutin législatif et municipal ainsi que la mise en place du Sénat, qui garantit la stabilité politique du pays. S'agissant de la gouvernance politique, le Cameroun se classe au 35^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 47 points sur 100. En outre, le contexte politique est marqué par des crises politiques et sécuritaires régionales d'une extrême gravité en République centrafricaine d'une part et des enlèvements notamment dans la partie septentrionale du pays liés à des incursions de groupes extrémistes se réclamant de la secte islamiste Boko Haram du Nigeria. Cette situation pourrait induire un accroissement sensible des dépenses de sécurité et de défense, créant ainsi un effet d'éviction de certaines dépenses sociales et fragilisant d'avantage l'équilibre budgétaire.

²¹ Ces banques visées feront l'objet d'un suivi rapproché de la part de la Commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), l'organe sous régional de supervision bancaire. Les autorités se sont également engagées et s'attèlent à prendre des mesures vigoureuses pour assainir la situation financière de ces banques et éviter tout risque systémique.

²² Un comité d'endettement est chargé de coordonner et d'assurer la cohérence de la politique d'endettement avec les objectifs de développement du pays. Cependant, un renforcement des capacités serait nécessaire pour une meilleure gestion de la dette non concessionnelle, qui prend de l'ampleur dans le cadre du financement des grands projets structurants

2.4. Le climat des affaires en Centrafrique

Indicateurs institutionnels

L'environnement des affaires en République centrafricaine est préoccupant. Nonobstant, les efforts déployés par le passé dans le domaine de la création d'entreprises et de la fiscalité, la RCA a presque toujours été classée en dernière position, en matière de facilité à faire des affaires, dans les rapports Doing Business de la Banque mondiale. En 2014, elle perd une place et occupe l'avant dernière position, 188^e. Son meilleur classement concerne l'indicateur d'**obtention de prêts** (109^e) – mais l'information sur le crédit est pratiquement inexistante, seuls 3,1 % des adultes sont couverts par des registres publics et aucun adulte n'est couvert par des bureaux privés –, alors que son plus mauvais classement est comme en 2013 la dernière place (189^e) et concerne la **solution à l'insolvabilité** (Il faut attendre 4 ans et 8 mois et déboursier jusqu'à 76 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement de 0 cent par USD). S'agissant des autres critères, le pays perd 6 places et occupe la 177^e position en matière de facilité de **création d'entreprises**. Il faut 22 jours et 8 procédures pour créer une entreprise, et le montant à déboursier représente en moyenne l'équivalent de 162 % du revenu par habitant. S'agissant de l'**octroi du permis de construire**, le pays perd 4 places et occupe maintenant la 156^e position. Cela s'explique par le fait qu'il faut encore attendre plus de 6 mois et demi, se plier à 18 procédures et déboursier en moyenne l'équivalent de 179,7 % du revenu par habitant avant d'obtenir l'autorisation de construire. Par rapport à 2013, la position du pays en matière de **raccordement à l'électricité** est toujours problématique (177^e), puisqu'il faut 102 jours, 7 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 11674,9 % du revenu par habitant pour un branchement électrique. Des efforts sont aussi à relever pour ce qui est de la **protection des investisseurs** ; le pays est 138^e. Le pays perd 4 places et devient avant dernier (188^e), s'agissant du **paiement d'impôts**. Le nombre de paiements d'impôts (56) par année reste élevé et le total à payer représente en moyenne 87,6 % du bénéfice brut. Le pays reste 185^e en matière de **commerce transfrontalier**. Pour ce qui est des exportations, il faut fournir 9 documents et attendre 46 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 5490 USD par conteneur. Pour ce qui est des importations, il faut produire 17 documents et espérer 55 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 5555 USD par conteneur. Le statu quo vaut également pour l'**exécution des contrats** (185^e). Il faut 22 mois et 43 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 82 % de la valeur de la créance.

D'autre part l'efficacité des services publics est entravée par la **corruption**. En effet, la République centrafricaine occupe le 144^e rang sur 177 pays en 2013 selon l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International*, avec une note de 25 points sur 100.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le **secteur financier** reste concentré à Bangui. Les banques ont subi d'importantes pertes matérielles. Dès le début de la crise, les principaux établissements ont limité leurs activités aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. En outre, le système bancaire a été victime du départ de certains clients, de la hausse du nombre de créances impossibles à recouvrer et de l'accumulation d'arriérés de paiement de l'Etat, induisant ainsi la baisse de la liquidité du secteur bancaire.

La crise a eu des conséquences négatives sur la situation de la **dette publique**. Il reste difficile d'évaluer l'impact de ces évolutions sur le stock de la dette publique en 2013 et son degré de soutenabilité.

Le déficit de la **balance commerciale**, estimé à 6,8 % du PIB en 2013, s'est creusé avec la baisse des exportations de diamant (due à la suspension du pays du processus de Kimberley) et de bois, qui assurent l'essentiel des recettes d'exportation. Le suivi des indicateurs de prix en 2013 a aussi été affecté par les dysfonctionnements des services publics. Les estimations effectuées par le FMI en novembre 2013 n'indiquaient pas une hausse marquée des prix, avec un taux d'**inflation** annuel moyen d'environ 12 % en 2013. En cause, la faiblesse de l'offre en produits de base, ainsi que les fortes contraintes d'approvisionnement, dues à l'insécurité et à l'occupation des principaux axes routiers par des éléments armés.

Indicateur de stabilité politique

Concernant la gouvernance politique, la RCA se classe au 49^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 31,8 points sur 100. Le putsch du 24 mars 2013 a plongé le pays dans l'incertitude, contraignant à l'exil le président François Bozizé. Pour favoriser une transition politique apaisée, les chefs d'Etat de la CEEAC ont pris l'initiative dès le 3 avril 2013, en faisant élaborer une feuille de route consensuelle pour la transition. Un Conseil national de transition (CNT) chargé de légiférer a été mis en place et une Charte constitutionnelle pour la transition adoptée. Le CNT a aussitôt élu le 20 janvier 2014 la maire de Bangui, Catherine Samba-Panza, présidente de la transition. De nouvelles perspectives se sont ouvertes pour le processus de transition, qui reste toutefois fragile.

2.5. Le climat des affaires au Congo

Indicateurs institutionnels

Après la restructuration en 2012 du Centre de formalités des entreprises (CFE), guichet unique pour l'enregistrement des entreprises, et la réduction des coûts d'établissement, les mesures suivantes ont été prises au Congo en 2013 : (i) la réduction de l'impôt sur les sociétés de 34 % en 2012 à 30 % à partir de 2014 ; (ii) la création du guichet unique pour le dédouanement des marchandises ; et (iii) la création du Fonds national du cadastre. En dépit de ces efforts, le climat des affaires nécessite encore d'importants efforts d'amélioration, comme le confirme le classement du Congo dans l'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale, Doing Business – 185^e sur 189 pays. Sur les 10 indicateurs Doing Business, le pays occupe sa meilleure position en matière d'**obtention de prêts** (109^e) – mais l'information sur le crédit est pratiquement inexistante, 9 % des adultes sont couverts par des registres publics et aucun adulte n'est couvert par des bureaux privés – et sa plus mauvaise place (183^e) en matière de **paiement d'impôts** (bien que le Congo ait gagné trois places en 2014, les coûts administratifs restent élevés pour les entreprises qui doivent consacrer en moyenne plus de 600 heures par an pour payer 49 impôts pour un total représentant environ 63,8 % du bénéfice brut.). Pour ce qui est du reste, le pays occupe la 182^e position en matière de facilité de **création d'entreprises**. Le nombre de jours pour démarrer une activité économique est 101 et il faut compter 11 procédures, pour un montant représentant en moyenne 52,1 % du revenu par habitant. S'agissant de l'**octroi du permis de construire**, le pays gagne une place et occupe la 142^e position. Mais il faut encore attendre plus de 5 mois, encourir 18 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 878,5 % du revenu par habitant avant d'obtenir une autorisation de bâtir. La position du pays en matière de **raccordement à l'électricité** n'est pas enviable (175^e), puisqu'il faut 135 jours, 6 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 4657,6 % du revenu par habitant pour un branchement électrique. Beaucoup d'efforts sont aussi à faire pour ce qui est de la **protection des investisseurs**, car le pays est 157^e. Le pays est 180^e en matière de **commerce transfrontalier**. Pour ce qui est des exportations, il faut fournir 9 documents et attendre 46 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 5490 USD par conteneur. Pour ce qui est des importations, il faut produire 10

documents et espérer 54 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 7590 USD par conteneur. En ce qui concerne l'**exécution des contrats**, le pays occupe la 164^e place. Il faut plus de 18 mois et 44 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 53,2 % de la valeur de la créance. En matière de **solution à l'insolvabilité** le pays est 142^e. Il faut attendre 3 ans et 3 mois et déboursier 25 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement de 17,9 cent par USD.

En outre, l'efficacité de la prestation de services publics est minée par la **corruption**, comme l'illustre l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* (2,2 sur 10) qui classe le Congo 154^e sur 177 pays en 2013.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le **système financier** est relativement sain et peu vulnérable aux chocs à moyen terme. Les seuils des indicateurs de solidité du secteur financier les plus importants sont remplis par les banques congolaises, à l'exception de celui relatif à la concentration des risques. La **dette extérieure** a augmenté pour atteindre 25 % en 2013. Toutefois, l'analyse de la viabilité de la dette réalisée en 2013 par les services du FMI et de la Banque mondiale confirme que le risque de surendettement reste faible. Par contre, en 2013, le solde du compte courant de la **balance des paiements** est resté légèrement excédentaire. La **politique monétaire** et de change du Congo est déterminée par son appartenance à l'union monétaire de la CEMAC. L'inflation a baissé de 4,7 % en 2012 à 2,9 % en 2013

Indicateur de stabilité politique

Les élections locales programmées en 2013 ont été reportées. Les modalités de leur organisation divisent la classe politique. En mars 2013, le pouvoir et l'opposition modérée ont néanmoins recherché le dialogue à travers les assises de Dolisie qui ont permis un consensus. S'agissant de la gouvernance politique, le Congo se classe au 43^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 43 points sur 100.

2.6. Le climat des affaires au Gabon

Indicateurs institutionnels

L'édition 2014 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur la facilité à faire des affaires place le Gabon au 163^e rang mondial sur 189 économies examinées. Le pays occupait le 170^e rang dans l'édition 2013 et progresse donc de sept places. L'amélioration concerne trois critères du rapport : l'**octroi de permis de construire** (71^e, plus 40 places, soit le meilleur classement du pays), la **création d'entreprise** (153^e, plus 4 places) et le **paiement des impôts** (152^e, plus 2 places). Mais des efforts restent aussi à fournir au regard des autres critères, en particulier le **transfert de propriété** (166^e, soit le plus mauvais classement du pays). Le pays perd 2 places (138^e) en matière de **raccordement à l'électricité**, car il faut 141 jours, 6 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 306,7 % du revenu par habitant pour un branchement électrique. Le pays perd 4 places (109^e) pour ce qui est de l'**obtention de prêts**. L'information sur le crédit est pratiquement inexistante, et si 51,1 % des adultes sont couverts par des registres publics, aucun adulte par contre n'est couvert par des bureaux privés. Beaucoup d'efforts sont aussi à faire pour ce qui est de la **protection des investisseurs** (le pays est 157^e). En particulier, les poursuites judiciaires menées par les actionnaires d'entreprises sont pour la plupart très loin de connaître des suites favorables. S'agissant du **commerce transfrontalier**, le pays perd 2 places et occupe le 135^e rang. Pour ce qui est des exportations, il faut fournir 6 documents et attendre 20 jours pour exporter, et la somme à

déboursier représente en moyenne 2045 USD par conteneur. Pour ce qui est des importations, il faut produire 8 documents et espérer 22 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 2175 USD par conteneur. En ce qui concerne l'**exécution des contrats**, le pays occupe la 157^e place. Il faut plus de 35 mois et 38 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 34,3 % de la valeur de la créance. En matière de **solution à l'insolvabilité** le pays perd 5 places (153^e). A cet égard, il faut espérer 5 ans et déboursier 15 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement de 15,2 cent par USD.

D'autre part, la qualité du service public pâtit d'insuffisances relevées dans l'administration publique. Ces insuffisances ont été relevées dans l'édition 2014 du rapport de *Transparency International* sur la perception de la **corruption**. Le Gabon a glissé de la 102^e place en 2012 à la 106^e en 2013 sur un total de 177 pays examinés, avec une note de 34 points sur 100. Le conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a par ailleurs décidé en février 2013 d'exclure le Gabon du processus pour non-respect du calendrier de reddition des comptes exigé par l'organisation.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le secteur **bancaire**, en situation de surliquidité, est fortement concentré avec trois banques réalisant plus de 65 % de tous les prêts et dépôts. La santé des banques est globalement satisfaisante au Gabon, du fait de la progression de 15,7 % en un an du total agrégé des bilans des banques, enregistrée au 31 août 2013. L'exécution de la stratégie d'**endettement** depuis 2012 a permis de maîtriser le niveau d'endettement du pays. Le taux d'endettement se maintient ainsi depuis 2011 aux alentours de 16 %. Le service de la dette extérieure est en hausse en 2013 (1,5 %) par rapport à 2012, où il avait déjà augmenté de 1,0 % par rapport à 2011, suite au renforcement par l'État du volume des intérêts de la dette pour en alléger le poids.

L'**inflation** annuelle est structurellement faible de par les mécanismes de contrôle mis en place par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). En 2013, le taux d'inflation s'est ralenti à 0,4 % après une hausse de 2,8 % en 2012. Cela reflète la suspension, fin 2012, des taxes sur certains produits de consommation de base, et du renforcement du contrôle des prix. De façon générale, le solde de la **balance commerciale** demeure en excédent structurel avec un taux de couverture des importations supérieur à 135 %. Il s'est toutefois détérioré en 2013, où il a représenté 37,9 % du PIB contre 38,8 % en 2012. Cette détérioration s'explique par le fléchissement des recettes d'exportations lié à l'épuisement des champs pétroliers marginaux et aux difficultés techniques rencontrées par les opérateurs.

Indicateur de stabilité politique

La situation politique au Gabon se caractérise par une relative stabilité des institutions. En effet, le pays se classe au 24^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 52,8 points sur 100. Mais l'année 2013 a connu une légère recomposition du paysage politique avec les élections des conseillers municipaux et départementaux organisées le 14 décembre. Malgré l'écrasante victoire du parti au pouvoir, l'opposition a gagné des sièges dans six chefs-lieux de province sur neuf où elle n'avait pas de représentation jusqu'alors.

2.7. Le climat des affaires en Guinée Équatoriale

Indicateurs institutionnels

L'édition 2014 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur la facilité à faire des affaires classe la Guinée Équatoriale au 166^e rang mondial sur 189 économies examinées. Le pays occupait le 164^e rang dans l'édition 2013 et régresse donc de deux places. Le meilleur classement du pays concerne l'**exécution des contrats** (50^e) – le pays gagne une place mais il faut encore plus de 15 mois et 44 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 18,5 % de la valeur de la créance – et son plus mauvais classement concerne la **solution à l'insolvabilité** (le pays est toujours dernier (189^e), puisqu' il n'en existe aucune). S'agissant d'autres indicateurs, le pays perd 1 place et occupe la 185^e position en matière de facilité de **création d'entreprises**. Il faut 135 jours et 18 procédures pour créer une entreprise, et le montant à déboursier représente en moyenne l'équivalent de 98,6 % du revenu par habitant. S'agissant de l'**octroi du permis de construire**, le pays perd 20 places et occupe maintenant la 125^e position. Cela s'explique par le fait qu'il faut encore attendre plus de 5 mois, se plier à 15 procédures et déboursier en moyenne l'équivalent de 134,4 % du revenu par habitant avant d'obtenir l'autorisation de construire. Par rapport à 2013, le pays perd 8 places en matière de **raccordement à l'électricité** (99^e), puisqu'il faut 106 jours, 6 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 509,8 % du revenu par habitant pour un branchement électrique. Une régression identique est observée en matière de **transfert de propriété** (109^e). En effet, l'on doit encore patienter 23 jours, respecter 6 procédures et payer 12,6 % de la valeur du bien pour un transfert de propriété. Il en est de même de l'**obtention de prêts** (109^e) : l'information sur le crédit est pratiquement inexistante, seuls 4,7 % des adultes sont couverts par des registres publics et aucun adulte n'est couvert par des bureaux privés. Le statu quo est à relever pour ce qui est de la **protection des investisseurs** : le pays reste 147^e. Le statu quo vaut aussi pour le **paiement d'impôts** (177^e). Le nombre de paiements d'impôts (46) par année reste élevé et le total à payer représente en moyenne 44,4 % du bénéfice brut. Le pays est 137^e en matière de **commerce transfrontalier**. Pour ce qui est des exportations, il faut fournir 7 documents et attendre 29 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 1390 USD par conteneur. Pour ce qui est des importations, il faut produire 6 documents et espérer 44 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 1600 USD par conteneur.

D'autre part, la Guinée Equatoriale se trouve à la 163^e place sur 177 au classement mondial 2013 de *Transparency International* sur l'indice de perception de la **corruption**. Selon le rapport, la corruption est présente dans le secteur public, et le secteur pétrolier est moins transparent.

Indicateur de stabilité politique

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement. Une réforme constitutionnelle a été approuvée par référendum par une large majorité de la population (97,7 % des votants) en novembre 2011. La réforme limite à deux le nombre de mandats présidentiels, crée un poste de vice-président et institutionnalise cinq organismes : la Chambre des sénateurs, la Cour des comptes, le Conseil d'État, le Conseil pour le développement économique et social, et le Défenseur du peuple. En dépit de la stabilité des institutions et des progrès accomplis dans le domaine politique, des améliorations restent nécessaires en matière de droits et de libertés civiles. S'agissant de la gouvernance politique, la Guinée Equatoriale se classe encore au 45^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 40,9 points sur 100.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le **secteur financier** de la Guinée Equatoriale compte quatre banques. Deux nouvelles banques, encore non opérationnelles, sont attendues sur le marché. Le portefeuille bancaire est relativement sain et respecte les ratios prudentiels de la CEMAC. Mais l'accès de la population aux services bancaires est limité et peu de ménages disposent d'un compte. Le niveau d'endettement extérieur reste faible. En effet, l'**endettement extérieur** de la Guinée Equatoriale a représenté 5,5 % du PIB en 2013, nettement en deçà du taux enregistré en 2012 (7,9 %) et largement inférieur aux prévisions, qui tournaient autour de 11 %.

En dépit du niveau élevé des exportations d'hydrocarbures, le **compte courant** présente sur la période récente un déficit persistant, financé en large partie par les flux consistants d'investissements directs étrangers (IDE) que reçoit le secteur des hydrocarbures du pays. Ce déficit a diminué en 2013, s'établissant à 7,9 % du PIB contre 12,6 % en 2012, sous l'effet du rétablissement du revenu des facteurs. Le taux d'**inflation** s'est écarté du critère de convergence fixé par la CEMAC (3 %), s'établissant à 5,0 % en 2013, en hausse par rapport au taux de 3,4 % enregistré en 2012 et largement supérieur aux prévisions (3,1 %). Cela résulte de la demande domestique tirée par le niveau élevé d'investissement public.

2.8. Le climat des affaires en République Démocratique du Congo

Indicateurs institutionnels

Après l'adhésion de la RDC à l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) en 2012, un guichet unique pour la création des entreprises a été créé en avril 2013. Il s'agit pour le pays de réduire le nombre de procédures (de 13 à trois) et les délais (de 58 à 3 jours). Pour faciliter les échanges, un guichet unique électronique intégral du commerce extérieur a aussi été créé. Ce guichet doit permettre d'interconnecter toutes les opérations de dédouanement pour plus de transparence²³.

Malgré ces réformes, le pays s'est classé au 183^e rang du classement 2014 *Doing Business* de la Banque mondiale, conservant la même place qu'en 2013. Le meilleur classement du pays concerne l'**octroi de permis de construire** (90^e) – le pays perd néanmoins 5 places, puisqu'il faut compter 11 procédures et 117 jours pour obtenir un permis de bâtir – et son plus mauvais classement (185^e) concerne la **création d'entreprise** (le pays recule de 34 places. Il faut 31 jours et 11 procédures pour créer une entreprise en RDC, et la somme à déboursier représente en moyenne 200 % du revenu par habitant). S'agissant des autres indicateurs, le **raccordement à l'électricité** demeure difficile. Là aussi, le pays perd 2 places et occupe désormais la 142^e position. Cela provient de ce qu'aux 6 procédures et 58 jours de délai pour un raccordement il faut ajouter un décaissement en moyenne de 23025,1 % du revenu par habitant. Un recul de 6 places (132^e) est à déplorer en ce qui concerne le **transfert de propriété**. En effet, l'on doit patienter 49 jours, respecter 7 procédures et payer 6,6 % de la valeur du bien pour un transfert de propriété. Le pays gagne 18 places (159^e) pour ce qui est de l'**obtention des prêts**. Cela résulte de ce que la fiabilité des droits légaux s'est améliorée. Cependant, l'information sur le crédit n'existe pas et aucun adulte n'est couvert ni par des registres publics ni par des bureaux privés. Même si le pays gagne 11 places pour la **protection des investisseurs** (147^e), des efforts doivent encore être faites. Le pays perd 2 places (176^e) en ce qui concerne le **paiement d'impôts**. Le nombre de paiements (32) par

²³ En outre, pas moins de 245 taxes ont été supprimées en 2013, et le gouvernement a décidé de fixer la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition. Il a également procédé à la suppression de la perception du précompte de l'impôt sur les bénéfices et profits.

année est élevé et le total à payer représente en moyenne 118 % du bénéfice brut. Le gain 1 place (171^e) pour ce qui est du **commerce transfrontalier**. D'une part, il faut fournir 8 documents et attendre 44 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 3155 USD par conteneur. D'autre part, il faut produire 9 documents et espérer 63 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 3890 USD par conteneur. En ce qui concerne l'**exécution des contrats**, le pays perd une place et occupe la 177^e place. Il faut plus de d'un an et demi et 43 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 147,6 % de la valeur de la créance. Quant à la **solution à l'insolvabilité**, le pays garde toujours la 167^e place. Il faut encore espérer plus de 5 ans et déboursier 29 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement de 4,5 cent par USD.

Par ailleurs, la RDC se trouve à la 154^e place sur 177 au classement mondial 2013 de *Transparency International* sur l'indice de perception de la **corruption**. Selon le rapport, la corruption est présente dans le secteur public.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Les risques liés à l'effondrement des cours des matières premières restent limités pour la stabilité financière de la RDC. En revanche, une forte diminution des dépôts, une détérioration de la qualité du crédit et une pénurie de devises représentent des risques importants.

En 2013, le stock de la **dette publique** de la RDC a été estimé à 6,46 milliards USD. Même si cet endettement paraît soutenable, le gouvernement s'est engagé à mener une politique prudente, basée sur une analyse de la viabilité des projets à financer. Il recourt plus aux prêts concessionnels et privilégie les dons auprès de ses partenaires techniques et financiers. La dette extérieure s'élevait fin 2012 à 4,93 milliards USD.

Les soldes de la balance des services et de la balance des revenus se sont resserrés, mais le **compte courant** s'est globalement détérioré en 2013 sous l'effet d'un creusement de la balance commerciale et d'une baisse des transferts courants.

Dans le cadre d'une **politique monétaire** prudente, la banque centrale a poursuivi sa lutte contre les pressions inflationnistes et s'est efforcée d'accroître le crédit à l'économie. Pour ce faire, elle a baissé deux fois son taux directeur, tombé de 4 à 2 % en novembre 2013. La stabilité des prix intérieurs s'est consolidée en 2013 avec une **inflation** de 1,1 %, l'un des plus bas niveaux du continent africain. Le **taux de change** s'est stabilisé autour de 920 CDF contre 1 USD.

Indicateur de stabilité politique

En ce qui concerne la gouvernance politique, la RDC se classe au 51^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 31,3 points sur 100. Cela résulte de ce que la situation sécuritaire demeure imprévisible dans certains territoires car plusieurs groupes armés y restent actifs. En particulier, la situation sécuritaire a été très instable à l'Est du pays durant les dix premiers mois de 2013. Mais un projet de Loi autorisant la ratification de la Convention de l'Afrique Centrale élaborée en 2010 pour « le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage » est en instance d'adoption au niveau du gouvernement. Les concertations politiques de septembre et octobre 2013 à Kinshasa ont débouché, malgré le boycott de certains opposants, sur l'annonce d'un «gouvernement de cohésion nationale ».

2.9. Le climat des affaires à Sao Tomé-et-Principe

Indicateurs institutionnels

Afin de compléter les réformes mises en œuvre ces dernières années, les autorités du pays ont lancé en septembre 2013 un guichet unique pour le secteur extérieur en introduisant le système Sydonia dans les services douaniers. Cette initiative, entreprise avec l'aide de la Société financière internationale et de la Facilité du climat des investissements, doit contribuer à harmoniser les politiques et les procédures, à faire baisser les coûts de transport pour les importations et les exportations, et à améliorer la coordination entre les ministères. Toutefois, en dépit de toutes ces mesures, l'environnement des affaires à Sao Tomé-et-Principe doit encore significativement être amélioré. En effet, dans l'édition 2014 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le pays a chuté à la 169^e place sur 189 pays en matière de **facilité à faire des affaires**, alors qu'il occupait la 166^e place en 2013. Le meilleur classement du pays (73^e) concerne le **raccordement à l'électricité** – le pays avance de deux crans par rapport à 2013, mais il faut 89 jours, 4 procédures et payer en moyenne l'équivalent de 1049,9 % du revenu par habitant pour un branchement électrique – et son plus mauvais classement (186^e) concerne l'**obtention de prêts** qui ne cesse de se dégrader (le pays perd encore 2 places. Si les droits légaux ne sont pratiquement pas fiables, l'information sur le crédit n'existe pas et aucun adulte n'est couvert ni par des registres publics ni par des bureaux privés).

S'agissant des autres critères, le pays perd 2 places et occupe la 98^e position en matière de facilité de **création d'entreprises**. Mais à la différence des autres pays d'Afrique Centrale, il ne faut que 5 jours et 4 procédures pour créer une entreprise, et le montant à déboursier représente en moyenne l'équivalent de 18,7 % du revenu par habitant. S'agissant de l'**octroi du permis de construire**, le pays recule de 10 places (103^e). Cela s'explique par le fait qu'il faut encore attendre pratiquement 4 mois, se plier à 13 procédures et déboursier en moyenne l'équivalent de 381,4 % du revenu par habitant avant d'obtenir l'autorisation de construire. Le pays progresse de 18 places (145^e) en ce qui concerne le **transfert de propriété**. Cependant, l'on doit encore patienter 62 jours, respecter 7 procédures et payer 9 % de la valeur du bien pour un transfert de bien. Des efforts sont aussi à relever pour ce qui est de la **protection des investisseurs**, le pays est 157^e. Le pays régresse de 3 places et est 156^e, s'agissant du **paiement d'impôts**. Le nombre de paiements d'impôts (42) par année est élevé et le total à payer représente en moyenne 32,5 % du bénéfice brut. Le pays perd aussi 2 places (102^e) en matière de **commerce transfrontalier**. Pour ce qui est des exportations, il faut fournir 6 documents et attendre 26 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 690 USD par conteneur. Pour ce qui est des importations, il faut fournir 7 documents et espérer 28 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 577 USD par conteneur. En ce qui concerne l'**exécution des contrats**, le pays gagne une place et occupe le 183^e rang. Toutefois, il faut 35 mois et demi et 43 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 50,5 % de la valeur de la créance. En matière de **solution à l'insolvabilité** le pays recule de 3 places (166^e). Il faut attendre plus 6 ans et 2 mois et déboursier jusqu'à 22 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement de 5,4 cent par USD.

En matière de **corruption**, Sao Tomé-et-Principe se classe au 72^e rang sur 177 pays en 2013 selon l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International*, soit le même classement qu'en 2012.

Indicateur de stabilité macroéconomique

Le **secteur financier** de Sao Tomé-et-Principe se compose de huit établissements financiers. En septembre 2013, l'évaluation du secteur effectuée par la Banque centrale a révélé une augmentation du volume des prêts improductifs, attribuable à une faible culture de crédit et à une mauvaise gestion des risques. Le FMI classe, Sao Tomé-et-Principe parmi les pays à risque de surendettement élevé, mais les niveaux de la **dette extérieure** (équivalant à plus de 50 % du PIB) rendent le pays vulnérable aux chocs ayant des répercussions sur les cours du pétrole et sur la croissance. Pour faire face à cet important risque de surendettement, une nouvelle loi sur la gestion de la dette publique a été adoptée en avril 2012, avec l'appui de la Banque mondiale et de *Debt Relief International* (DRI). En janvier 2013, le gouvernement a aussi mis en œuvre deux mesures législatives supplémentaires en matière de gestion de la dette publique.

La **politique monétaire** de Sao Tomé-et-Principe repose sur un taux de change fixe : la monnaie nationale, le dobra (STD), est arrimée à l'euro. L'**inflation** a chuté à 8,5 % en 2013, contre 10,6 % en 2012, essentiellement sous l'effet de la baisse du prix des produits alimentaires.

Indicateur de stabilité politique

Concernant la gouvernance politique, Sao Tomé-et-Principe se classe au 11^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine. Le pays se classe premier parmi les huit pays d'Afrique centrale et deuxième parmi les cinq pays lusophones, avec un score de 59,9 points sur 100. Le rapport souligne néanmoins que des progrès significatifs restent à faire en matière de gestion publique, domaine dans lequel Sao Tomé-et-Principe se classe 46^e sur 52 pays.

2.10. Le climat des affaires au Tchad

Indicateurs institutionnels

L'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business* place le Tchad 189^e en **facilité à faire des affaires** comme en 2013. Le meilleur classement du pays (130^e) concerne l'**obtention de prêts** – par rapport à 2013, le pays recule de 4 places. En effet, l'information sur le crédit est presque inexistante, 0,8 % des adultes sont couverts par des registres publics et aucun adulte n'est couvert par des bureaux privés – et son plus mauvais classement (189^e) concerne le **paiement d'impôts et la solution à l'insolvabilité** (le nombre de paiements d'impôts (54) par année reste élevé et le total à payer représente en moyenne 73,8 % du bénéfice brut et il faut attendre 4 ans et déboursier jusqu'à 60 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement estimé à 0 cent par USD). S'agissant des autres critères, le pays gagne 1 place et occupe la 183^e position en matière de facilité de **création d'entreprises**. Il faut 62 jours et 9 procédures pour créer une entreprise, et verser un montant équivalent en moyenne à 186,3 % du revenu par habitant. En ce qui concerne l'**octroi du permis de construire**, le pays perd 6 places et occupe la 139^e position. L'on doit patienter plus de 5 mois, se plier à 13 procédures et déboursier en moyenne l'équivalent de 4438,9 % du revenu par habitant pour obtenir un permis. Par rapport à 2013, la position du pays en matière de **raccordement à l'électricité** progresse d'une place (149^e), ceci du fait d'une légère baisse du montant à payer qui reste malgré tout élevé. Le pays perd 3 places (146^e) en ce qui concerne le **transfert de propriété**. L'on doit patienter 44 jours, respecter 6 procédures et payer 15,4 % de la valeur du bien pour un transfert de propriété. S'agissant de la **protection des investisseurs**, des efforts sont aussi à relever : le pays est 157^e. Comme l'année précédente, le pays demeure dernier

(189^e) pour ce qui est du **paiement d'impôts**. Le nombre de paiements d'impôts (54) par année reste élevé et le total à payer représente en moyenne 73,8 % du bénéfice brut. Le pays recule de 5 rangs en matière de **commerce transfrontalier** (183^e). D'une part, il faut fournir 8 documents et attendre 73 jours pour exporter, et la somme à déboursier représente en moyenne 6615 USD par conteneur. D'autre part, il faut produire 11 documents et espérer 98 jours pour importer, et s'acquitter en moyenne de 9025 USD par conteneur. Le statu quo est à relever pour ce qui est de **l'exécution des contrats** (171^e). Il faut plus de 24 mois et demi et 41 procédures pour mettre un contrat à exécution, et le montant à régler s'élève à 45,7 % de la valeur de la créance.

La perception du niveau de **corruption** n'est pas, non plus, très bonne. Selon le rapport 2013 de *Transparency International*, le Tchad apparaît parmi les pays les plus touchés. Cependant, en 2013, les autorités ont pris d'importantes mesures pour tenter de lutter plus efficacement contre la corruption. Une Cour des comptes a été créée et le pays a aussi adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs le 26 janvier 2013.

Indicateur de stabilité macroéconomique

L'activité bancaire a été soutenue en 2013, contribuant positivement à la croissance économique. Le total des crédits à l'économie a atteint près de 434,3 milliards XAF en 2013, en hausse de 24 % par rapport à 2012. La **dette publique** a atteint près de 28 % du PIB en 2013. Elle a progressé de 8,6 % par rapport à son niveau atteint en 2011. Les échanges extérieurs ont accusé une baisse prononcée du niveau des exportations pétrolières en 2013. Cette baisse a eu un impact négatif sur le **solde courant de la balance des paiements**, qui a atteint -6,5 % du PIB en 2013, et sur les réserves internationales, qui se situaient à 1,9 mois d'importations de biens et services en 2013, contre 2,6 en 2012. Sur l'ensemble de l'année 2013, **l'inflation** se situe à 0,4 %, largement en deçà de la norme de 3 % précisée par le pacte de convergence, dans le cadre de la surveillance multilatérale de la CEMAC.

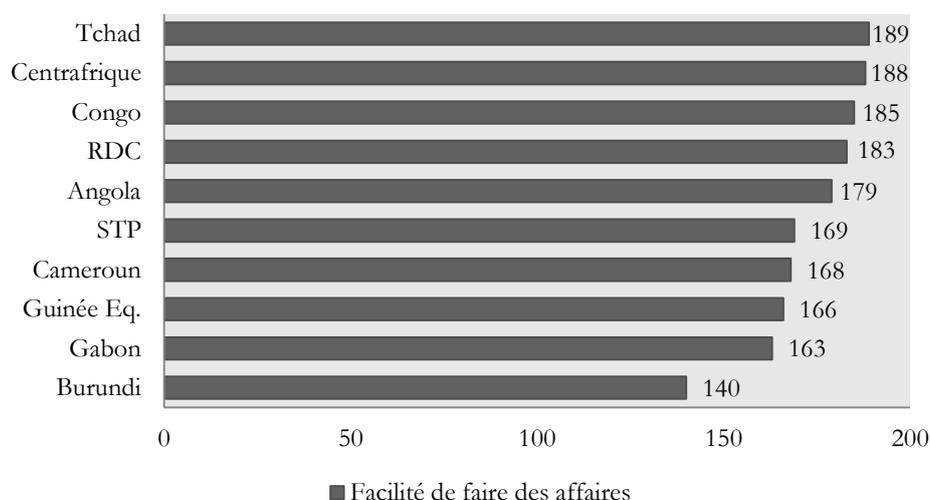
Indicateur de stabilité politique

Concernant la gouvernance politique, le Tchad se classe encore au 48^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine, avec un score de 33 points sur 100. En vue des échéances électorales (locales et législatives) qui auront lieu dans les deux prochaines années, le gouvernement a mis en place une Commission électorale nationale indépendante (CENI).

2.11. Aspects communs et différences entre les pays

Il ressort des analyses pays ci-dessus et synthétisées par le graphique 1, qu'à l'exception du Burundi, les Etats d'Afrique Centrale figurent dans le dernier quart du classement (à partir du 163^e rang) en matière de facilité à faire les affaires. Cependant, des similitudes et des différences relatives entre pays apparaissent qu'il s'agisse des aspects de la facilité à faire des affaires relevant de la complexité, coût des procédures réglementaires et de la solidité des institutions juridiques d'une part, ou de ceux liés au régime de change d'autre part.

Graphique 1 : Facilité à faire des affaires en Afrique Centrale : classement *Doing Business* 2014



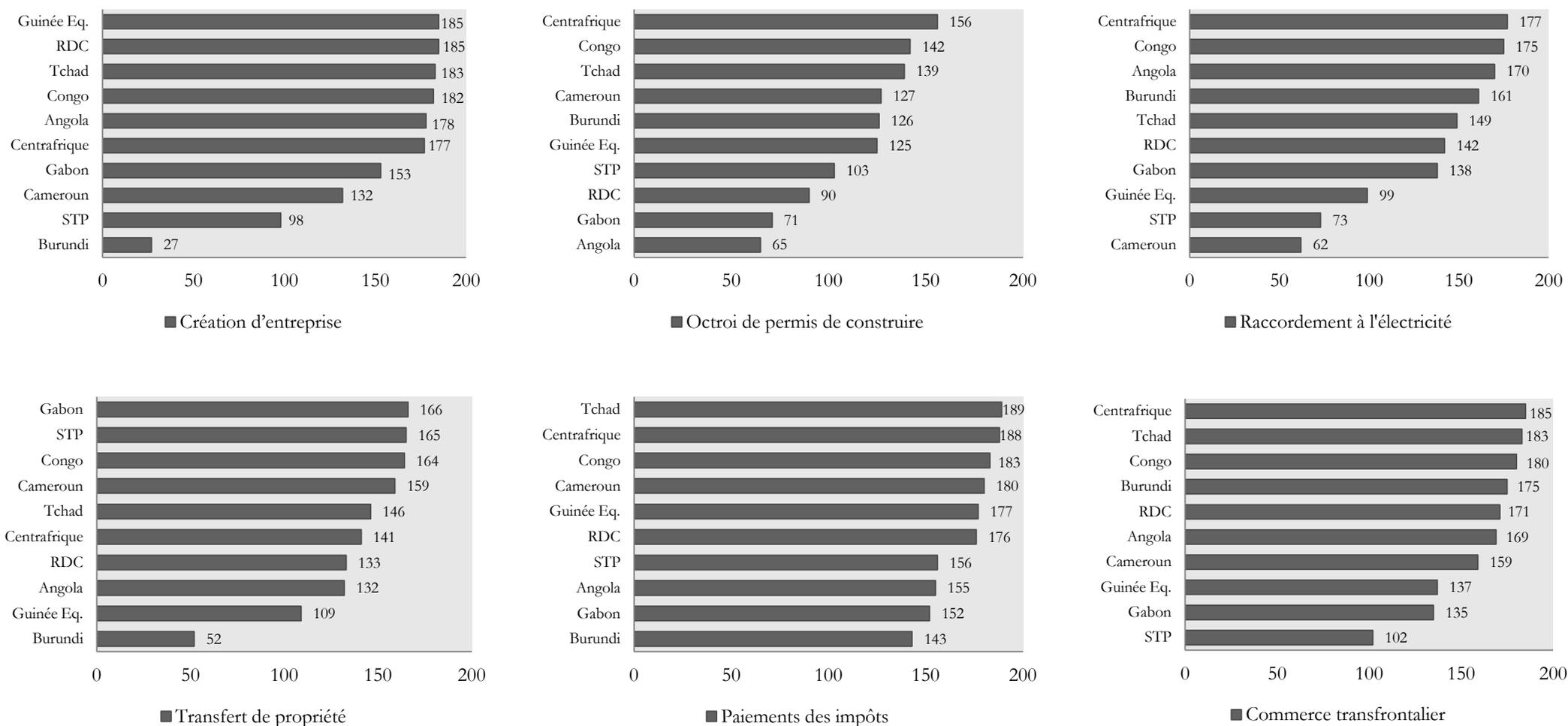
Source : CEA/BS-AC, à partir de la base de données *Doing Business*.

2.11.1. Au niveau de la complexité et coût des procédures réglementaires

Il ressort du graphique 2 qui compare les pays d’Afrique Centrale selon les 6 champs relevant de la complexité et coût des procédures réglementaires (création d’entreprise, octroi de permis de construire, raccordement à l’électricité, transfert de propriété, paiement d’impôts et commerce transfrontalier) affectant la facilité à faire des affaires, des points communs et différences suivants.

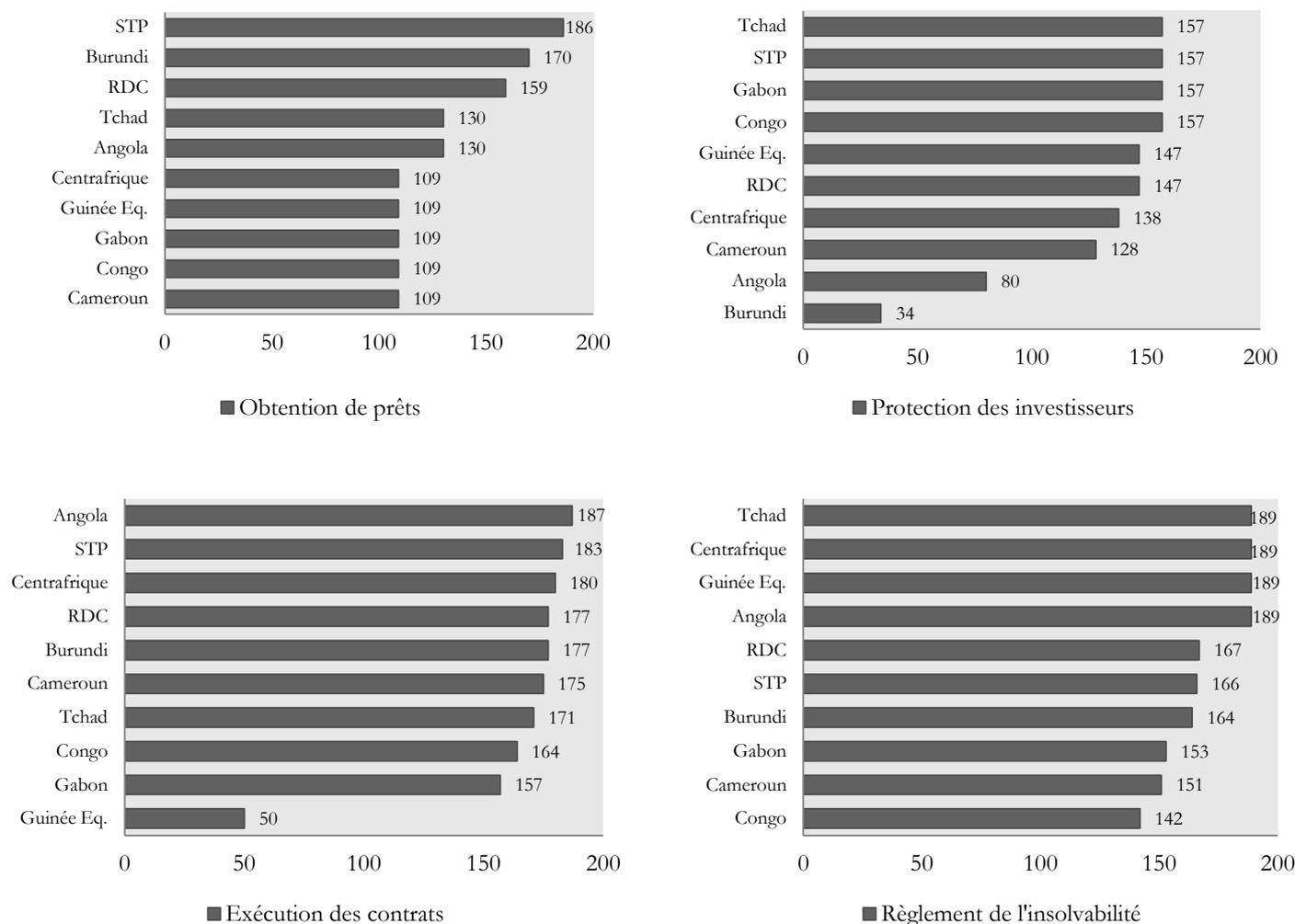
- Premièrement, dans tous les pays d’Afrique Centrale, le nombre de paiements d’impôts et taxes par année reste élevé et le montant total d’imposition représente en moyenne plus du tiers du bénéfice brut. Aussi, tous les pays figurent parmi les 50 derniers du classement – dont 4 dans les 10 derniers (Tchad, RCA, Congo, Cameroun).
- Deuxièmement, l’ensemble des pays de la sous-région partagent aussi en commun, et dans des proportions élevées quasiment identiques, les mêmes difficultés en matière de commerce transfrontalier.
- Troisièmement en Afrique Centrale, seul le Burundi bénéficie d’un environnement favorable en matière de création d’entreprise (27^e) et de transfert de propriété (52^e) qui soit parmi les meilleurs au monde. Quatrièmement, en matière de délivrance des permis de construire, quatre pays (Angola (65^e), Gabon (70^e), RDC (91^e) et STP (103^e)) ont des mesures relativement incitatives ; les autres pays occupent des positions entre la 125^e et la 156^e place.
- Enfin, le Cameroun (62^e), STP (73^e) et la Guinée Equatoriale (99^e) sont les pays de sous-région où il faut peu de jours, moins de procédures et payer moins pour un branchement électrique ; les autres pays occupent des positions entre la 138^e et la 177^e place.

Graphique 2 : Comparaisons des pays d’Afrique Centrale en matière de complexité et coût des procédures réglementaires (classement *Doing Business*, 2014)



Source : CEA/BS-AC, à partir de la base de données *Doing Business*.

Graphique 3 : Comparaisons des pays d'Afrique Centrale en matière de solidité des institutions juridiques (classement *Doing Business*, 2014)



Source : CEA/BSR-AC, à partir de la base de données *Doing Business*.

2.11.2. Au niveau de la solidité des institutions juridiques

Il ressort du graphique 3 qui compare les pays d'Afrique Centrale selon les 4 champs relevant de la solidité des institutions juridiques (obtention de prêts, protection des investisseurs, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité) affectant la facilité à faire des affaires, des points communs et différences suivants.

- Premièrement, dans l'ensemble des pays de la sous-région, des efforts sont insuffisants en matière d'obtention de prêts. En moyenne, l'information sur le crédit est presque inexistante, moins de 5 % des adultes sont couverts par des registres publics et aucun adulte n'est couvert par des bureaux privés. Le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et la RCA occupent le 109^e rang, le Tchad et l'Angola la 130^e place, la RDC, le Burundi et STP sont respectivement 159^e, 170^e et 186^e.
- Deuxièmement, la clôture des affaires est difficile dans l'ensemble des pays de la sous-région en dépit de légères spécificités. **Cet aspect est le plus préoccupant de tous.** Le Tchad, l'Angola, la Centrafrique et la Guinée Équatoriale sont derniers (189^e) au classement mondial. Cependant, si au Tchad et en RCA il faut attendre en moyenne

4 ans et 4 mois et déboursé jusqu'à 68 % de la valeur du bien pour un taux de recouvrement estimé à 0 cent par USD, en Angola et en Guinée Équatoriale aucune solution n'existe. Les autres pays occupent des positions entre la 142^e et la 167^e place.

- Troisièmement en Afrique Centrale, seule la Guinée Équatoriale bénéficie d'un environnement favorable en matière d'exécution des contrats (50^e) qui soit parmi les meilleurs au monde. Les autres pays figurent parmi les 25 derniers du classement.
- Enfin, seul le Burundi bénéficie d'un environnement favorable en matière de protection des investisseurs (34^e) qui soit parmi les meilleurs au monde. Cependant, des efforts sont également perceptibles en Angola (80^e). Les autres pays occupent des positions entre la 128^e et la 157^e place.

2.11.3. Au niveau du régime de change

Les pays d'Afrique Centrale se répartissent en deux sous-ensembles, selon les régimes de change. Le premier sous-ensemble est constitué des pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Guinée Équatoriale, Tchad) qui est une union monétaire. Dans ce sous-ensemble, la coopération monétaire passe par : (i) la garantie de convertibilité ; (ii) la fixité de la parité avec l'euro ; et (iii) la libre transférabilité et la centralisation des réserves de change. Le deuxième sous-ensemble, composé des quatre autres pays d'Afrique Centrale, a une configuration institutionnelle différente. Si Sao Tomé-et-Principe s'est rattachée à l'euro par le biais des arrangements pris avec le Portugal, la RDC, le Burundi et l'Angola sont sans accord de coopération institutionnalisé, et le taux de change de leurs monnaies nationales est sous influence du dollar des États-Unis. En RDC, comme en Angola, la monnaie des États-Unis est acceptée à l'intérieur comme monnaie de transaction, au même titre que le franc congolais et le kwanza.

La «dollarisation», qui n'est pas irréversible, s'est imposée du fait des instabilités macroéconomiques internes. Cependant, l'Angola est engagé dans un processus de «dé-dollarisation» de son économie. La RDC, l'Angola et le Burundi ont par ailleurs une convertibilité qui ne s'étend pas à toutes les transactions courantes. Il s'ensuit que les pays de la CEMAC bénéficient d'un cadre macroéconomique stable par rapport aux autres États d'Afrique Centrale, de par les mécanismes de contrôle mis en place par la Banque des États de l'Afrique Centrale (*cf. supra*).

D'autre part, dans tous les pays d'Afrique Centrale, la préférence pour un rattachement à une seule devise, plutôt qu'à un panier de monnaies, s'est progressivement imposée contre une préférence initiale des États hors CEMAC pour des systèmes de change plutôt flottants. Dans sa relation à l'investissement, cette préférence a naturellement des conséquences. Le rattachement à une monnaie est un facteur de stabilité, mais lorsque le rattachement est institutionnalisé et implique des rigidités d'ajustement (comme c'est le cas pour la CEMAC ou Sao Tomé-et-Principe), la démarche peut être à l'origine de surévaluations de la monnaie.

2.12. Facteurs majeurs affectant le climat des affaires en Afrique Centrale

Il découle des développements précédents que l'environnement des affaires en Afrique Centrale est freiné par un certain nombre d'entraves, au rang desquelles figurent : (i) les difficultés d'accès au financement ; (ii) l'approvisionnement insuffisant et discontinu en électricité ; (iii) la faiblesse de la gouvernance publique qui introduit de l'incertitude dans le calcul économique des investisseurs ; (iv) la faiblesse des institutions de promotion du secteur privé qui ne sont pas souvent dotées des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour accomplir leurs missions ; (v) l'accessibilité et le coût du capital ; (vi) les surcoûts sur les

facteurs techniques de production ; (vii) la faible qualité des infrastructures de base ; (viii) la corruption ; (ix) la libre circulation des personnes et des biens et (x) l'intégration des marchés.

Tableau 1 : Principaux obstacles au développement des affaires en Afrique Centrale.

	Poids des contraintes (en %)				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Accès au financement	13,8	24,8	22,2	16,5	20,5
Corruption	18,9	23,8	23,5	9,5	20,4
Politique instable	0,9	5,3	0,3	1	3
Taux d'imposition	2	9,2	7,9	3,2	9,7
Inflation	1,8	7,5	1,2	1,6	2,1
Inefficacité de la bureaucratie publique	14,7	3,1	9,2	10,4	4,5
Infrastructures inadéquates	10	5,4	13,4	14,6	10,5
Règlementation fiscale	1,3	1,3	9,6	4,9	6,4
Main d'œuvre insuffisamment instruite	14,9	2,8	0,6	16,2	7,9
Réglementation régissant l'accès aux devises	3,1	5,8	1,3	1,6	1,1
Insuffisance des capacités d'innovation	0,4	5	2,6	3,5	1,9
Criminalité et vols	1,3	1,6	2,5	0,9	3
Réglementation du travail rigide	5,3	1,4	2,3	9,7	2,1
Faible éthique au travail de la main d'œuvre nationale	7,8	1,7	2,9	6,2	3,5
Instabilité gouvernementale/coups d'États	0,9	1,1	0,1	0	2,5
Défaillance du système de santé	2,7	0,1	0,5	0,1	1,1

Source : Rapport sur la compétitivité mondiale, Forum économique mondial 2013-2014.

Note: (1) Angola, (2) Burundi, (3) Cameroun, (4) Gabon, (5) Tchad. Ce sont les pays d'Afrique Centrale qui figurent parmi les 148 pays retenus par le Forum économique mondial pour son classement.

Le tableau 1 reporte les facteurs majeurs qui affectent le climat des affaires en Afrique Centrale selon leur degré d'importance. **L'accès au financement** est le principal obstacle. Les entreprises sont nombreuses à se plaindre de ne pas avoir accès à un système bancaire trop axé sur les opérations commerciales à dénouement rapide et insuffisamment préoccupé par la logique de l'investissement qui appelle des financements à long terme. Par exemple, dans la CEMAC, les crédits à long terme ont représenté en moyenne 3 % de tous les crédits sur la période 2002-2012. La majorité des crédits sont orientés vers le financement du cycle d'exploitation et, pour une part croissante, mais encore faible, vers des opérations à moyen terme qui concernent des entreprises ayant déjà une bonne visibilité financière et un vécu d'exploitation permettant au créancier d'apprécier les risques d'accident ou de défaut de paiement. La **corruption** arrive en deuxième position des obstacles majeurs au développement des affaires en Afrique Centrale. Plus spécifiquement la corruption de l'appareil judiciaire constitue un obstacle majeur pour les investisseurs. Viennent ensuite, les **infrastructures inadéquates**. En Afrique Centrale, les surcoûts de l'électricité varient selon le secteur d'activité et sont particulièrement dommageables aux entreprises exposées à la concurrence externe. Ils sont un facteur de dissuasion de l'investissement orienté vers la diversification de la production. Par exemple, au Tchad, la distribution de l'énergie est le problème majeur pour les entreprises. Plus de 75 % d'entre elles utilisent des générateurs qui couvrent 70 % des besoins de l'activité. En moyenne, les opérateurs subissent 22 délestages mensuels, deux fois plus que la moyenne en Afrique subsaharienne, et le manque à gagner lié aux défaillances du secteur électrique serait de 8,8 % du chiffre d'affaires des entreprises, contre 6,7 % en Afrique subsaharienne.

La chaîne logistique est une dimension sensible pour l'investissement du secteur privé et la compétitivité des activités. Et les installations portuaires sont un maillon essentiel de la

logistique. En Afrique centrale, les principaux ports (par exemple celui Sao Tomé-et-Principe) n'ont pas bénéficié de dragage depuis plusieurs décennies. Les moyens insuffisants de déchargement et de manipulation se traduisent par des coûts additionnels. L'affréteur doit dédommager les propriétaires pour l'immobilisation de leurs navires au large des côtes.

Plus encore, les infrastructures de transport sont à l'origine de surcoûts qui pénalisent d'abord les pays sans littoral et les activités sur des biens échangeables, notamment pour ceux qui concourent à la dynamique du commerce mondial. En Afrique Centrale, trois pays sont sans littoral, avec une distance significative jusqu'au port maritime : RCA (1710 km), Tchad (1735 km), Burundi (environ 1500 km). À ces trois pays s'ajoute, d'une certaine manière, la RDC, compte tenu de sa façade maritime limitée et de l'étendue du territoire intérieur. L'arrière-continent, notamment le Tchad et la RCA, dépend des ports de Douala et de Pointe-Noire qui sont congestionnés. Selon la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), les 1735 kilomètres du corridor N'Djamena-Douala seraient à l'origine d'un coût plusieurs fois supérieur à celui de l'acheminement entre Shanghai et Douala. Le coût de transport d'un conteneur depuis les États-Unis jusqu'à Douala équivaut au coût d'acheminement du même conteneur depuis Douala jusqu'à Yaoundé. Mais l'entrave la plus significative pour la logistique des marchandises en transit est liée à la lourdeur des procédures de contrôle de douane et de police et des autorités portuaires. Ceux-ci font partie de **l'inefficacité de la bureaucratie publique** qui arrive en quatrième position.

Enfin, le dernier facteur majeur qui affecte le climat des affaires en Afrique Centrale est **l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée**. Les filières de formation professionnelle ont été délaissées, de sorte que les entreprises dispensent elles-mêmes à leur personnel une formation continue, souvent coûteuse et pouvant constituer pour l'investisseur une barrière à l'entrée. Sur les dix pays de la CEEAC, le Cameroun est probablement le plus sensibilisé sur la question de la formation professionnelle. Mais cette formation y est largement centrée sur les activités de services. Au Burundi par exemple, l'enseignement professionnel représente moins de 1,5 % de l'ensemble du budget dédié à l'éducation hors universitaire. Le rapport entre la demande et l'offre de places dans le système éducatif professionnel est déséquilibré, dans la mesure où 17,6 % des élèves seulement ont leurs vœux de formation satisfaits. De façon générale, le décalage par rapport aux normes de l'UNESCO est révélateur des insuffisances des systèmes de formation. Ces normes prescrivent une fourchette de 20 % à 30 % d'effectifs du second cycle dans les formations à caractère professionnel. D'autre part, le profil et les compétences du personnel servant dans les institutions en charge de la promotion du développement du secteur privé constituent aussi une contrainte majeure. Pour des raisons à la fois matérielles (conditions de travail, niveaux des salaires, conditions de promotion interne, etc.), techniques (niveau de formation, capacités techniques au regard du type de poste d'affectation) et sociales (relations avec la hiérarchie, etc.), une partie du personnel n'est pas en mesure de remplir les missions qui lui sont dévolues. Cela est particulièrement évident dans le secteur primordial de la justice où l'appropriation des textes de l'OHADA, dans le cas des pays de la CEMAC, demeure partielle. Une telle situation relève de la formation insuffisante des acteurs de la justice et est aggravée par l'absence de spécialisation des magistrats. En effet, un magistrat intervenant dans le pénal peut, sans formation ni recyclage préalable, être amené à traiter d'affaires commerciales. Dans ces conditions, il devient difficile de se soustraire ou d'échapper aux pratiques de corruption, de créer un système judiciaire ayant pour finalité d'accompagner et non de freiner l'investisseur.

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce rapport, il se dégage une volonté politique visant à promouvoir le climat des affaires en Afrique centrale. Des mesures incitatives (réformes) visant la mutation des entreprises du secteur informel vers le secteur formel sont implémentées dans la plupart des pays. De plus, des projets et instruments qui jouent le rôle de guide de l'investisseur, facilitant et clarifiant les procédures en matière de création d'entreprises sont implémentés. Aussi, des organes visant à améliorer l'attractivité territoriale (notamment les Agences de Promotion des Investissements) à travers une politique active et de ciblage des investisseurs en vue de garantir des investissements verts, sont mis sur pied. Malgré cette volonté politique notoire, on souligne des évolutions disparates et non constantes dans le classement international du climat des affaires selon les pays. Toutefois, cet état de choses pourrait s'expliquer entre autres premièrement par la situation paradoxale du secteur privé des pays de la CEEAC, très abondant mais très peu formalisé, et deuxièmement par des chocs exogènes et des troubles socio-politiques qui découragent les investisseurs.

À l'issue de l'examen de la situation du climat des affaires en Afrique Centrale, dont ce rapport a fait état, quelques recommandations d'ordre générales et spécifiques s'imposent.

3.1. Recommandations générales

1. L'harmonisation des bonnes pratiques (cf. infra) au sein de la sous-région améliorerait considérablement la qualité globale du climat des affaires, tout en contribuant à l'intégration régionale. Ces progrès requièrent des actions concertées à l'échelle nationale et sous-régionale. En s'inspirant du NEPAD, les étapes à suivre pourraient être : (i) l'identification et la réalisation du consensus régional sur les meilleures pratiques; (ii) la définition d'objectifs assortis de délais s'inspirant des meilleures pratiques régionales ; (iii) le partage d'expérience sur les moyens de mettre en œuvre ces meilleures pratiques ; (iv) la mise à profit de cette expérience pour élaborer des programmes permettant de mener les réformes de la réglementation nécessaires. En effet, selon le rapport du NEPAD sur l'harmonisation des meilleures pratiques pour entreprendre en Afrique, l'alignement sur les meilleures pratiques ferait gagner à la CEEAC 139 places dans le classement mondial *Doing Business*, la plaçant au 45^e rang, et les conditions offertes aux entreprises y seraient alors comparables à celles prévalant au Rwanda (32^e mondial en matière de facilité à faire des affaires). Elle progresserait de plus de 100 places pour 6 des 10 principaux indicateurs.

2. La promotion de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires ne peuvent se réduire à la seule mise en œuvre de mesures formelles visant à améliorer le classement du pays sur l'échelle des seuls indicateurs de *Doing Business* de la Banque mondiale. Les efforts doivent aussi concerner l'activité économique proprement dite et les conditions d'une croissance durable des entreprises. Une démarche à cet égard doit s'inscrire dans une dynamique visant à lever l'ensemble des contraintes institutionnelles et économiques actuelles. En conséquence, un effort doit être fait par l'ensemble des parties prenantes pour une meilleure connaissance du secteur privé dans sa diversité, ses capacités, ses stratégies et ses projets futurs.

3. L'établissement et le renforcement du dialogue public-privé sont essentiels. Ce dialogue doit gagner en densité et ne pas se limiter à des réunions formelles. Il doit aussi être inclusif et faire en sorte que les PME-PMI soient mieux associées. Le dialogue régional revêt également une importance primordiale, dans la mesure où il permet de

déterminer les domaines dans lesquels l'action régionale est plus efficace. À cet égard, le rôle de la CEEAC est déterminant. Il convient de renforcer ses capacités et sa gouvernance interne. Son partenariat avec la CEMAC est également important, car celle-ci a accumulé un savoir-faire et des capacités qui pourraient être partagés, notamment dans le domaine du renforcement du secteur financier, de sa régulation et de sa supervision.

4. La rationalisation et la clarification des rôles dévolus aux diverses structures publiques intervenant dans l'appui à l'investissement sont des mesures urgentes à conduire par tous les pays. L'élimination des chevauchements et du double emploi en matière d'appui et d'encadrement de l'investissement est aussi indispensable qu'une rationalisation des dispositifs actuels.

5. La promotion de l'investissement privé passe par la réduction du coût des facteurs primaires de production. Le coût du travail est élevé, compte tenu de sa faible productivité. L'amélioration de la productivité-travail nécessite le renforcement du système productif et de la formation professionnelle. **La sous-région, dans son ensemble, peut être un vecteur d'amélioration de la qualité et de l'employabilité des ressources humaines. L'accès au capital requiert d'améliorer les systèmes d'information sur les entreprises (centrale des risques, centrale des bilans), de sécuriser davantage les sûretés réelles et leur exécution.** Sans cette amélioration du système informationnel, il est à craindre que l'effectivité et l'efficacité des marchés financiers restent de portée limitée.

6. Les infrastructures de transport sont à l'origine d'importants surcoûts de production liés aux équipements et à la gestion portuaire. Le goulot d'étranglement au niveau des infrastructures appelle des investissements, mais la gestion requiert également une amélioration de la gouvernance publique. Les transports aérien et routier sont aussi très coûteux et augmentent les charges des entreprises, en particulier dans les pays sans littoral. La concurrence des services de transport, **la levée des obstacles à la circulation des marchandises et la sécurisation des corridors routiers constituent des mesures incontournables pour l'augmentation de la rentabilité *ex ante* des investissements privés.**

7. L'action des États en faveur de la réduction des obstacles aux investissements doit être poursuivie au niveau régional. C'est en effet le lieu de l'harmonisation des politiques, notamment fiscal-douanières (CEEAC-CEMAC), qui influencent les décisions d'investissement et de sécurisation des agents économiques, par le biais de l'harmonisation des règles et de leur application (OHADA).

8. Des lois anticorruption existent dans tous les États d'Afrique Centrale, mais leur mise en œuvre manque parfois de cohérence. **Afin de mieux focaliser les efforts, les pays d'Afrique Centrale devront confier à la Commission de la CEEAC-CEMAC un mandat politique afin qu'elle élabore une approche commune de lutte contre la corruption.** En plus des mesures déjà relevées dans l'étude de la CEA/BS-AC en 2012 (*Service public, corruption et croissance des PME en Afrique Centrale*), le rapport suggère également de: **(i)** mettre sur pied une réglementation communautaire afin de faciliter la confiscation des produits du crime et de permettre aux tribunaux nationaux d'exécuter les décisions de confiscation dans toute la sous-région; **(ii)** d'améliorer les enquêtes financières pénales et les statistiques sur la criminalité; **(iii)** de renforcer la coopération judiciaire et policière et la formation du personnel des services répressifs; **(iv)** d'élaborer une stratégie plus efficace de lutte contre l'utilisation frauduleuse des fonds des pays de la sous-région; **(v)** de mettre en œuvre une réglementation sous-régionale criminalisant la corruption active et passive par des entreprises privées; **(vi)** de coopérer plus étroitement avec d'autres agences africaines et non-africaines de lutte contre la corruption.

3.2. Recommandations spécifiques

L'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) se sert des rapports *Doing Business* pour recenser les domaines pouvant donner lieu à une réforme de la réglementation, pour distinguer les économies qui peuvent servir de modèles et aider d'autres à s'améliorer, et enfin pour fixer des objectifs mesurables. L'exemple de cette région en développement peut être suivi, en s'inspirant des **bonnes pratiques** dans le monde.

1. **En vue de faciliter davantage la création d'entreprise**, chaque pays devra : disposer d'un guichet unique, offrir des procédures en ligne et ne pas exiger de capital minimum.
2. **Pour faciliter l'obtention des permis de construire**, tous les États devront en plus de disposer d'un guichet unique : disposer d'un ensemble de règle régissant le secteur du bâtiment et délivrer des permis de construire et des autorisations en fonction des risques.
3. **Pour faciliter le raccordement à l'électricité**, chaque pays doit : simplifier les procédures d'approbation (le fournisseur d'électricité obtient des permis de travaux si nécessaires) ; assurer la transparence des coûts et des procédures de raccordement ; réduire le fardeau financier du dépôt de garantie avant raccordement ; assurer la sureté du câblage interne en réglementant la profession d'électricien plutôt que le processus de raccordement.
4. **En vue de faciliter le transfert de propriété**, chaque pays devra utiliser une base de données électronique pour les hypothèques et les charges ; offrir des informations cadastrales en ligne ; offrir des procédures accélérées ; avoir des frais de transfert fixes.
5. **Pour faciliter l'accès au crédit**, chaque pays devra : permettre l'application extrajudiciaire ; permettre une description générale des biens nantis ; maintenir un registre unifié ; diffuser des données sur les prêts inférieurs à 1 % du revenu par habitant ; diffuser l'information négative et positive sur le crédit ; diffuser l'information sur le crédit des détaillants, des fournisseurs, ou des services publics ainsi que des institutions financières ; prendre des mesures dans le sens d'assouplir les garanties exigées par les banques.
6. **Pour protéger les investisseurs**, l'ensemble des pays devra : permettre l'annulation de transactions préjudiciables entre parties apparentées ; réglementer l'approbation des transactions entre parties apparentées ; exiger une divulgation de l'information détaillée ; permettre l'accès à tous les documents d'entreprise au cours du procès ; exiger un examen externe des transactions entre parties apparentées ; permettre l'accès à tous les documents d'entreprise avant le procès ; définir des responsabilités claires pour les dirigeants ; améliorer la qualité du cadre juridique, notamment par la mise en application des décisions de justice.
7. **En vue de faciliter le paiement des taxes et impôts**, chaque pays devra permettre l'auto-évaluation ; permettre la déclaration et le paiement électroniques ; avoir un impôt par assiette fiscale. Cependant, en ce qui concerne particulièrement les opérateurs du secteur informel, chaque pays devra mettre en place une taxe unique se substituant à plusieurs impôts et taxes.
8. **Pour faciliter le commerce transfrontalier**, tous les États devront permettre la soumission et le traitement électroniques ; mener des inspections en fonction des risques ; disposer d'un guichet unique ; faciliter la libre circulation des biens, des services et des capitaux ; assouplir la législation en matière de droit d'établissement.

9. **En vue de faciliter l'exécution des contrats**, l'ensemble des pays devra : publier les jugements ; disposer de tribunaux, de divisions ou de juges commerciaux spécialisés ; permettre l'assignation par voie électronique.
10. **Pour faciliter la recherche de solutions de sortie de faillite**, tous les Etats devront : Permettre aux comités de créanciers de participer aux procédures de faillite ; établir légalement les qualifications professionnelles ou académiques pour les administrateurs judiciaires ; fixer des limites de temps pour le déroulement de la majorité des procédures de faillite ; fournir un cadre juridique pour les règlements extrajudiciaires.
11. **En vue de développer les infrastructures de transports**, les Etats devront accélérer la mise en œuvre du Programme Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC) adopté en janvier 2004 et couvrant tous les modes de transports (route, fer, air, mer et voies d'eaux intérieures) ; mobiliser des financements à travers des partenariats public-privé (PPP).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAD(a) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé dans la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale-CEEAC : contraintes et perspectives*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(b) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé au Burundi*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(c) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé en Angola*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(d) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(e) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé au Congo*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(f) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé au Gabon*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(g) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé au Tchad*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(h) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé en République centrafricaine*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(i) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé en Guinée Équatoriale*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(j) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé en République Démocratique du Congo*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

BAD(k) (2012), *Environnement de l'Investissement Privé à Sao Tome-et-Principe*, Département Régional de l'Afrique Centrale.

CEA (2013), *Les Économies de l'Afrique Centrale 2013 : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique*, JePublie, Dijon-France, 260p.

CEA, (2012) *Service public, corruption et croissance des PME en Afrique Centrale*, Bureau Sous-Régional-Afrique Centrale

CEA, (2007), *Convergence économique en Afrique Centrale*, Bureau Sous-Régional-Afrique Centrale.

CEMAC, (2003), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2003 et perspectives pour 2004*, Commission de la CEMAC.

CEMAC, (2004), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2004 et perspectives pour 2005*, Commission de la CEMAC.

CEMAC, (2005), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2005 et perspectives pour 2006*, Commission de la CEMAC.

CEMAC, (2006), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2006 et perspectives pour 2007*, Commission de la CEMAC.

CEMAC, (2007), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2007 et perspectives pour 2008*, Commission de la CEMAC.

CEMAC, (2009), *CEMAC 2025 : Vers une économie régionale intégrée et émergente. Programme Économique Régional 2009-2015*, Volume 1, Rapport d'étape.

CEMAC, (2012), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2012 et perspectives pour 2013*, Commission de la CEMAC, 25^{ème} édition.

CEMAC, (2012), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2012 et perspectives pour 2013*, Commission de la CEMAC.

CEMAC, (2013), *Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2012 et perspectives pour 2014*, Commission de la CEMAC.

CNUCED (2012), *Towards a New Generation of Investment Policies World Investment Report*, United Nations Publication, Genève.

CNUCED (2014), *Base statistique sur les investissements directs étrangers*.

Doing Business (2012), *Doing business in a more transparent world*, the World Bank and the International Finance Corporation.

Doing Business (2013), *Smarter Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*, the World Bank and the International Finance Corporation.

Doing Business (2014), *Comprendre les réglementations pour les petites et moyennes entreprises*, Groupe de la Banque Mondiale.

Fedderke J. et Romm A. (2006), "Growth impact and determinants of foreign direct investment into South Africa, 1956-2003", *Economic Modeling*, Vol. 23, pp.738-760.

Mateev M. (2009), "Determinants of Foreign Direct Investment in Central and Southeastern Europe: New Empirical Tests", *Oxford Journal*, Vol. 8, N°1, pp.133-149.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
1. SITUATION RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNELLE DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE.....	4
1.1. Dispositifs réglementaires et institutionnels d'amélioration du climat des affaires au niveau national.....	4
1.1.1. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en Angola</i>	4
1.1.2. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Burundi</i>	5
1.1.3. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Cameroun</i>	5
1.1.4. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Congo</i>	6
1.1.5. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Gabon</i>	7
1.1.6. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en Guinée Équatoriale</i>	8
1.1.7. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en République Centrafricaine (RCA)</i> ...	8
1.1.8. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires en République Démocratique du Congo (RDC)</i>	9
1.1.9. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires à São Tomé-et-Principe (STP)</i>	10
1.1.10. <i>Le dispositif d'amélioration du climat des affaires au Tchad</i>	10
1.2. Dispositifs réglementaires et institutionnels d'amélioration du climat des affaires au niveau sous-régional	11
1.2.1. <i>Le cadre macroéconomique</i>	12
1.2.2. <i>Les institutions d'harmonisation du cadre des affaires</i>	13
1.2.3. <i>Les institutions judiciaires</i>	13
1.2.4. <i>Les institutions de stabilité politique</i>	14
1.3. Méthodologie des indices de certaines institutions internationales.....	15
1.3.1. <i>Les indicateurs Doing Business</i>	15
1.3.2. <i>L'indice de liberté économique de l'Institut Fraser</i>	15
1.3.3. <i>L'indice de liberté économique de Heritage Foundation</i>	16
1.3.4. <i>Le Business Monitor Index (BMI)</i>	16
1.3.5. <i>L'indice de perception de la corruption de Transparency International</i>	17
1.3.6. <i>L'indice de globalisation ou de confiance des IDE de A. T. Kearney et Foreign Affairs</i> ...	17
1.3.7. <i>L'Indice de compétitivité mondiale de l'International Institute for Management Development (IMD)</i>	18

1.3.8. L'indice International Country Risk Guide (ICRG) du PRS Group.....	18
1.3.9. L'indicateur global de compétitivité multidimensionnel du Forum Économique Mondial (FEM).....	19
2. ÉTAT DU CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE CENTRALE.....	20
2.1. <i>Le climat des affaires en Angola</i>	20
2.2. <i>Le climat des affaires au Burundi</i>	22
2.3. <i>Le climat des affaires au Cameroun</i>	24
2.4. <i>Le climat des affaires en Centrafrique</i>	26
2.5. <i>Le climat des affaires au Congo</i>	27
2.6. <i>Le climat des affaires au Gabon</i>	28
2.7. <i>Le climat des affaires en Guinée Équatoriale</i>	30
2.8. <i>Le climat des affaires en République Démocratique du Congo</i>	31
2.9. <i>Le climat des affaires à Sao Tomé-et-Principe</i>	33
2.10. <i>Le climat des affaires au Tchad</i>	34
2.11. Aspects communs et différences entre les pays.....	35
2.11.1. <i>Au niveau de la complexité et coût des procédures réglementaires</i>	36
2.11.2. <i>Au niveau de la solidité des institutions juridiques</i>	38
2.11.3. <i>Au niveau du régime de change</i>	39
2.12. Facteurs majeurs affectant le climat des affaires en Afrique Centrale	39
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	42
3.1. Recommandations générales	42
3.2. Recommandations spécifiques	44
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	46
TABLE DES MATIÈRES.....	48